



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **24 juin 2019**

Délibération n° 2019-3607

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Compte administratif 2018 - Tous budgets

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Brumm

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 4 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 27 juin 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Vesco, Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Compan (pouvoir à M. Hamelin), Mme El Faloussi (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à M. Millet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 24 juin 2019****Délibération n° 2019-3607**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Compte administratif 2018 - Tous budgets**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, la Métropole de Lyon dispose de 6 budgets. Trois budgets relèvent de la nomenclature M 57 : le budget principal, le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) et le budget annexe du restaurant administratif. Les budgets annexes des eaux, de l'assainissement relèvent de la nomenclature M 49 et le budget annexe du réseau de chaleur de la nomenclature M 41.

Après la présentation synthétique des résultats tous budgets retraités, les comptes 2018 seront présentés pour chacun de ces budgets et détaillés par politique publique. La présentation des éléments relatifs aux autorisations de programme et d'engagement figure en dernière partie du présent rapport.

**I - Les résultats tous budgets retraités**

Les budgets consolidés retraités ne prennent en compte que les mouvements réels et, par ailleurs, éliminent les doubles comptes. Pour 2018, les recettes cumulées de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à 3 618,6 M€ et les dépenses de fonctionnement et d'investissement à 3 371,7 M€.

L'autofinancement brut représente la différence entre les produits réels de fonctionnement retraités de l'exercice (2 891,2 M€) et les charges réelles de fonctionnement retraitées de l'exercice (2 341 M€). Il atteint 550,2 M€.

La collectivité n'a pas mobilisé d'emprunts nouveaux en 2018. L'encours de la dette s'établit, au 31 décembre 2018, à 1 961,2 M€ avec une capacité de désendettement de 3 ans et 7 mois.

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à 1 030,7 M€ (727,4 M€ en recettes), dont 579,3 M€ sur le périmètre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) (43,5 M€ en recettes).

L'année 2018 constitue la 1<sup>ère</sup> année d'application du contrat signé avec l'État pour la mise en œuvre des articles 13 et 29 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. Ce contrat encadre l'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement dans une limite de 1,19 % par rapport à celles constatées au titre de l'exercice 2017, sur le périmètre défini par le seul budget principal.

Les dépenses de fonctionnement 2017 qui servent de socle au contrat s'élève à 1 984 M€ impliquant un montant-plafond des dépenses de fonctionnement en 2018 de 2 007,6 M€, compte tenu, notamment, du plafonnement à 2 % de la prise en compte de l'évolution des dépenses consacrées aux allocations individuelles de solidarité.

En appliquant les retraitements autorisés par l'État encore en cours de discussion avec la Préfecture liés aux transferts de compétences telles que la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), aux événements exceptionnels (prise en charge des mineurs non accompagnés -MNA-) ou d'éventuels changements de périmètres budgétaires (zone d'aménagement concerté -ZAC-), les dépenses de fonctionnement s'inscriraient à un niveau de 1 951,6 M€, soit -2,8 % par rapport au montant-plafond. L'objectif fixé a donc été largement respecté.

**2° - L'évolution des grands équilibres**

Le compte administratif 2018 est le dernier compte administratif qui sera voté par l'exécutif actuel. Il permet de présenter un bilan financier de la Métropole depuis sa création et d'apprécier, sur la base des chiffres officiels, des comptes administratifs validés par les représentants de l'État via les comptes de gestion, la santé financière de la Métropole à périmètre constant.

Afin de simplifier et faciliter les comparaisons, seuls les principaux budgets et les principaux ratios de l'analyse financière sont présentés, à savoir l'autofinancement brut, l'encours de dette et la capacité de désendettement pour le budget principal et les budgets annexes assainissement, eaux et réseaux de chaleur, tous budgets. Ils recouvrent l'essentiel des volumes budgétaires de la Métropole.

**Compte administratif 2018 - situation par budget de l'autofinancement brut, l'encours de dette et capacité de désendettement - tableau n° 1**

Budget principal (en M€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
autofinancement brut hors refinancement *	383,9	380,3	405,2	466,7
encours de dette	1 844,0	1 837,0	1 971,9	1 775,3
capacité de désendettement	5 ans, 3 mois	4 ans, 9 mois	4 ans, 10 mois	3 ans, 9 mois

\* hors refinancement de la dette toxique et remboursements anticipés

Budget annexe des eaux (en M€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
autofinancement brut hors refinancement *	16,0	19,1	17,6	16,2
encours de dette	46,7	43,3	38,8	28,7
capacité de désendettement	2 ans, 11 mois	2 ans, 3 mois	2 ans, 2 mois	1 an, 9 mois

\* hors refinancement de la dette toxique et remboursements anticipés

Budget annexe de l'assainissement (en M€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
autofinancement brut hors refinancement *	38,8	42,0	50,8	71,5
encours de dette	227,2	209,0	165,9	145,8
capacité de désendettement	5 ans, 10 mois	4 ans, 11 mois	3 ans, 3 mois	2 ans, 0 mois

\* hors refinancement de la dette toxique et remboursements anticipés

Budget annexe réseaux de chaleur (en M€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
autofinancement brut hors refinancement *	1,3	1,4	3,0	1,5
encours de dette	14,6	14,6	11,9	11,4
capacité de désendettement	11 ans, 1 mois	10 ans, 7 mois	3 ans, 11 mois	7 ans, 4 mois

\* hors refinancement de la dette toxique et remboursements anticipés

Tous budgets (en M€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
autofinancement brut hors refinancement *	440,0	442,8	476,7	555,9
encours de dette	2 132,5	2 103,9	2 188,5	1 961,2
capacité de désendettement	4 ans, 10 mois	4 ans, 9 mois	4 ans, 7 mois	3 ans, 6 mois

\* hors refinancement de la dette toxique et remboursements anticipés

Les tableaux ci-dessus indiquent une amélioration de l'ensemble des grands équilibres des budgets métropolitains. Ils confirment l'excellente santé financière de la Métropole en cette fin de mandat avec des résultats assez exceptionnels salués par les agences de notation.

C'est ce qui permet de réaliser une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) ambitieuse, estimée à 3,5 Md€, sans augmenter l'endettement et même en le diminuant. Cela met en évidence la grande rigueur budgétaire de la collectivité et ses marges de manœuvre financières pour le prochain mandat.

En ce qui concerne le budget principal, on constate les principales évolutions suivantes :

- une progression très sensible de l'autofinancement brut sur la période avec une forte accélération entre 2017 et 2018,
- une diminution de l'encours de dette entre le compte administratif 2015 et le compte administratif 2018. La Métropole a dégagé un autofinancement suffisant pour diminuer son recours à l'emprunt tout en finançant la réalisation de la PPI,
- une capacité de désendettement à un niveau historiquement bas qui conforte l'excellente santé financière de la collectivité.

En ce qui concerne les 3 budgets annexes assainissement, eaux et réseaux de chaleur, les principales évolutions sont quasiment toutes concordantes :

- une progression de l'autofinancement brut sur la période, tout particulièrement pour le budget annexe de l'assainissement dont l'autofinancement brut passe de 38,8 M€ en 2015 à 71,5 M€ en 2018,
- une diminution sensible de l'encours de dette de tous ces budgets entre le compte administratif 2015 et le compte administratif 2018,
- des capacités de désendettement en amélioration sur tous les budgets confortant, là encore, l'excellente santé financière de la collectivité.

## II - Présentation du compte administratif par budget

### 1° - Le budget principal

#### a) - *Le dispositif de contractualisation des dépenses de fonctionnement avec l'État*

Dans le cadre de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques, l'État a modifié son approche en 2018. Il substitue une logique de contractualisation avec les principales collectivités à des diminutions unilatérales des dotations globales de fonctionnement, afin de proposer/imposer une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le compte administratif 2017 sert de référence. La contractualisation impose aux collectivités de respecter un taux d'évolution annuel de leurs dépenses de fonctionnement sous peine de sanctions financières de la part de l'État.

Pour la Métropole, ce taux a été fixé à 1,19 % par an, soit les évolutions suivantes :

- CA 2017 : 1 983 951 308 €,
- CA 2018 : 2 007 560 329 €,
- CA 2019 : 2 031 450 296 €,
- CA 2020 : 2 055 624 555 €.

Signalons que ce taux de 1,19 % est inférieur à celui de l'inflation et implique donc, toutes choses égales par ailleurs, une baisse des dépenses entre 2017 et 2018.

Au titre du compte administratif 2018, la Métropole a obtenu un résultat brut de 1 956 758 895 € sur le périmètre du contrat, soit une évolution brute de compte administratif 2017 à compte administratif 2018 de - 1,37 % à comparer avec une marge de dépenses autorisées de + 1,19 %. Vous retrouverez les explications des principales évolutions des postes budgétaires concernés dans la délibération ci-dessous.

De manière globale, concernant ce dispositif de contractualisation, on peut donc conclure que, grâce à ses choix et sa rigueur de gestion, la Métropole a parfaitement respecté le contrat au titre de l'année 2018 et ne sera donc pas soumise à une pénalité financière de la part de l'État.

Ces résultats et la poursuite de nos orientations budgétaires laissent également présager, pour 2019, le respect du contrat.

#### **b) - Les résultats**

Le compte administratif 2018 du budget principal (mouvements réels et d'ordres) est arrêté à la somme de 3 633,3 M€ en recettes, et 3 458,1 M€ en dépenses.

Les recettes réelles de fonctionnement sont titrées pour 2 732,2 M€, soit 105 % de la prévision ouverte (2 600,7 M€).

À la clôture, les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 2 271,2 M€ (96 %) pour une prévision de 2 367,9 M€. L'autofinancement brut s'élève à 461 M€, à comparer à 384 M€ au titre de l'année 2017.

Les recettes réelles d'investissement, avec l'excédent de fonctionnement capitalisé de 236,1 M€, s'élèvent à 649,3 M€.

Les dépenses réelles d'investissement totales, y compris la dette, s'élèvent à 935,1 M€.

Les crédits de paiement relevant du périmètre de la PPI atteignent 525,3 M€ en dépenses réelles (381,7 M€ en 2017) et 40,5 M€ en recettes réelles.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, l'exercice 2018 s'achève avec un excédent global de 133 M€.

Avec des restes à réaliser en dépenses de 2,8 M€, le solde disponible à la clôture de l'exercice 2018 est donc de 130,2 M€ et fera l'objet d'une affectation lors de la décision modificative n° 1.

#### **Compte administratif 2018 - budget principal - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 2**

Libellé	Investissement 2018 (en €)	Fonctionnement 2018 (en €)	Total 2018
recettes totales			
montant voté au budget primitif	878 686 909,00	2 591 019 712,00	3 469 706 621,00
montant voté*	1 155 078 142,83	2 610 160 114,00	3 765 238 256,83
<b>total réalisé*</b>	<b>894 516 733,43</b>	<b>2 738 772 568,51</b>	<b>3 633 289 301,94</b>
taux de réalisation	77,44 %	104,93 %	96,50 %
taux de réalisation sur BP	101,80 %	105,70 %	104,71 %
<b>dépenses totales</b>			
montant voté au budget primitif	878 686 909,00	2 591 019 712,00	3 469 706 621,00
total des prévisions à la clôture	1 155 078 142,83	2 610 160 114,00	3 765 238 256,83
<b>total réalisé</b>	<b>973 024 138,83</b>	<b>2 485 111 495,67</b>	<b>3 458 135 634,50</b>
taux de réalisation	84,24 %	95,21 %	91,84 %
taux de réalisation sur BP	110,74 %	95,91 %	99,67 %
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>- 78 507 405,40</b>	<b>253 661 072,84</b>	<b>175 153 667,44</b>
résultat antérieur reporté	- 45 846 800,19	239 746 325,88	193 899 525,69

Libellé	Investissement 2018 (en €)	Fonctionnement 2018 (en €)	Total 2018
affectation du résultat à l'investissement		- 236 074 530,88	- 236 074 530,88
<b>résultat de clôture</b>	<b>- 124 354 205,59</b>	<b>257 332 867,84</b>	<b>132 978 662,25</b>
restes à réaliser dépenses	0,00	2 790 288,51	2 790 288,51
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	- 124 354 205,59	254 542 579,33	130 188 373,74

\* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (236 074 530,88 €)

**b) - Les politiques publiques**

Les crédits de paiement exécutés en 2018 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

**Compte administratif 2018 - budget principal - synthèse par politique publique toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 3**

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Économie, éducation, culture, sport</b>	<b>354,9</b>	<b>88,2</b>	<b>443,1</b>	<b>34,7</b>	<b>16,3</b>	<b>51,0</b>
développement économique et compétitivité de la Métropole	8,4	16,6	25,1	1,4	1,7	3,1
rayonnement et attractivité de la Métropole	18,2	7,1	25,3	13,1	3,8	16,8
ville intelligente et politique numérique	6,3	4,3	10,6	2,7	0,3	3,0
insertion et emploi	252,6	0,1	252,7	15,5	0,2	15,7
enseignement supérieur et recherche	1,1	15,2	16,4	0,5	5,3	5,8
éducation	29,6	40,9	70,5	1,1	5,0	6,1
culture	35,0	2,1	37,1	0,3		0,3
sport	3,5	1,9	5,4	0,1	0,2	0,2
<b>Solidarités et habitat</b>	<b>526,1</b>	<b>75,8</b>	<b>601,8</b>	<b>108,5</b>	<b>0,5</b>	<b>109,1</b>
politique de l'enfance et de la famille	144,9	1,2	146,0	5,8	0,0	5,8
protection maternelle et infantile et prévention-santé	4,1	0,1	4,2	1,3		1,3
compensation du handicap	214,5	0,6	215,1	39,3		39,3
politique du vieillissement	143,8	0,2	143,9	49,7		49,7
habitat et logement	18,8	73,8	92,5	12,4	0,5	12,9
<b>Aménagement du territoire</b>	<b>150,6</b>	<b>139,9</b>	<b>290,5</b>	<b>20,6</b>	<b>33,6</b>	<b>54,2</b>
cohésion territoriale (dont politique de la ville)	10,7	25,3	36,0	3,8	14,5	18,3
développement urbain	29,7	101,6	131,3	15,1	17,2	32,3
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	37,9	12,0	49,8	1,6	1,9	3,5
coopérations territoriales	72,4	1,1	73,5	0,0		0,0
<b>Mobilité</b>	<b>203,6</b>	<b>180,6</b>	<b>384,2</b>	<b>72,2</b>	<b>5,7</b>	<b>77,9</b>
mobilité des biens et des personnes	203,6	180,6	384,2	72,2	5,7	77,9

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Environnement</b>	<b>232,3</b>	<b>25,1</b>	<b>257,4</b>	<b>28,6</b>	<b>0,4</b>	<b>29,0</b>
transition énergétique	5,9	0,0	5,9	1,3		1,3
cycle de l'eau	20,9	9,2	30,1	0,2	0,4	0,6
cycle des déchets	80,4	8,6	89,0	26,8		26,8
qualité de vie - santé et environnement - risques	117,0	4,4	121,4	0,2	0,0	0,2
espaces naturels, agricoles et fluviaux	8,2	2,8	10,9	0,1	0,0	0,1
<b>Ressources</b>	<b>803,8</b>	<b>425,5</b>	<b>1 229,3</b>	<b>2 467,7</b>	<b>592,7</b>	<b>3 060,4</b>
fonctionnement de l'institution	450,0	18,7	468,8	27,8	0,3	28,1
gestion financière* (dont TVA non déductible)	353,7	406,8	760,5	2 439,8	592,4	3 032,3
<b>Totaux</b>	<b>2 271,2</b>	<b>935,1</b>	<b>3 206,4</b>	<b>2 732,2</b>	<b>649,3</b>	<b>3 381,5</b>

\* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (236,1 M€)

Les principales réalisations de l'exercice 2018 sont détaillées ci-après par politique publique, en fonctionnement et investissement.

## 1 - Économie, éducation, culture, sport

### *Développement économique et compétitivité de la Métropole*

Le renforcement de la compétitivité constitue un enjeu stratégique de la politique de développement économique portée par la Métropole. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8,4 M€ en 2018 (8,5 M€ en 2017).

La Métropole consacre 2,8 M€ (2,7 M€ en 2017) à la promotion et au développement de l'entrepreneuriat. Le soutien aux filières innovantes et aux pôles de compétitivité s'élève à 2,5 M€ (2 M€ en 2017), dont 0,4 M€ dédié au projet "l'industrie reconnectée à son territoire et à ses habitants". Inscrit dans l'action "Territoire d'innovation de grande ambition" (TIGA) du programme d'investissements d'avenir, ce projet bénéficie du soutien de la Caisse des dépôts et consignations pour 0,2 M€.

La gestion du patrimoine privé et locatif dédié à l'immobilier d'entreprises mobilise 1,2 M€, contre 2,2 M€ en 2017 en raison de la fin du bail des locaux de la pépinière Chateaubriand.

Les recettes de fonctionnement (1,4 M€) perçues se rapportent aux produits des baux.

La Métropole enrichit son offre territoriale avec un montant de 16,6 M€ de dépenses et 1,7 M€ de recettes d'investissement.

Le soutien aux pôles entrepreneuriaux de Givors, de la Duchère et du Val de Saône représente 4,1 M€.

3,2 M€ soutiennent l'innovation, la compétitivité, l'université et la recherche, à travers les pôles de compétitivité (0,8 M€), l'acquisition et l'installation d'outils scientifiques accompagnant le projet SYSPROD à Villeurbanne (1,6 M€) et les interventions immobilières liées au projet Transpolis (0,8 M€) pour favoriser les mobilités innovantes.

La Métropole accompagne la montée en puissance du secteur des sciences de la vie avec, notamment, la construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à Lyon 8°, qui mobilise 4,9 M€ en 2018, avec une participation de l'État à hauteur de 1,7 M€.

La Métropole concourt à la mise en œuvre du projet Vallée de la Chimie, avec la réalisation de travaux sur le secteur Aulagne à Saint Fons (1,5 M€), la requalification des zones industrielles (ZI) Sous Gournay et Château de l'Île à Feyzin (0,4 M€) et du secteur de la Lône sur le secteur Arkema à Pierre Bénite (0,3 M€), afin d'accueillir les projets lauréats de l'Appel des 30.

Les interventions sur les voiries et espaces publics en accompagnement du projet Biodistrict Gerland à Lyon 7° représentent 0,3 M€ et les travaux de désamiantage et de démolition de l'ancien site du Progrès - 93, rue du Progrès à Chassieu 0,4 M€.

La requalification des ZI mobilise 0,8 M€, notamment, pour l'aménagement du carrefour Mérieux-Montmartin - ZI Lyon sud-est, de l'avenue des Frères Montgolfier - ZI Mi Plaine à Chassieu, pour la requalification de l'avenue des Frères Lumière à Genay - ZI Lyon nord et pour l'avenue du Docteur Schweitzer - ZI Meyzieu à Jonage.

La Métropole subventionne à hauteur de 0,2 M€ des projets dans le cadre du Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA).

### ***Rayonnement et attractivité de la Métropole***

Cette politique vise à conforter la position de la Métropole sur le segment du tourisme d'affaires et à développer le tourisme d'agrément tout en renforçant son internationalité.

Les crédits de fonctionnement alloués à cette politique représentent 18,2 M€ de dépenses et 13,1 M€ de recettes.

Les actions engagées en matière d'attractivité du territoire restent stables par rapport à 2017, à hauteur de 12,9 M€. 6,3 M€ sont dédiés aux actions de développement touristique, dont 4,5 M€ de subvention à l'Office du tourisme et 1,3 M€ de soutien au label OnlyLyon.

La participation à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) est reconduite en 2018 pour 2,3 M€. Les autres actions en matière d'attractivité atteignent 1,3 M€ avec une année de forte mobilisation sur les salons sectoriels et immobiliers.

Les crédits alloués au rayonnement international représentent 1,7 M€ (1,6 M€ en 2017). Ce budget a permis de conduire 11 missions officielles renforçant les partenariats, notamment, en Asie, en Afrique, en Europe, en Amérique du nord, territoires stratégiques pour le développement international des secteurs d'excellence lyonnais. Quarante-cinq délégations étrangères ont été accueillies afin de faire reconnaître les atouts de Lyon sur la scène européenne et internationale.

La Métropole poursuit son soutien au développement et la recherche au bénéfice du Centre international de recherche en infectiologie (CIRI) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour 1,3 M€.

Les recettes liées à cette politique s'élèvent à 13,1 M€, en hausse de 20,9 % (10,8 M€ en 2017), dont 8,6 M€ de taxe de séjour (6,8 M€ en 2017). Une nouvelle législation pour les meublés de tourisme et une année entière de collecte par Airbnb sur la Ville de Lyon ont contribué au dynamisme du produit de cette taxe. La redevance d'exploitation du Centre des congrès reste stable à 1,8 M€ tout comme la contribution de la Ville de Lyon au service mutualisé des relations internationales (0,5 M€).

En investissement, la Métropole mobilise, en 2018, 6,9 M€ sur les 18,7 M€ arrêtés pour le projet de la Cité internationale de la gastronomie, en particulier pour les acquisitions foncières et la conception de l'exposition permanente. En recettes, la participation financière versée par le fonds de dotation regroupant les partenaires représente 2,7 M€. La Ville de Lyon et l'État subventionnent ce projet respectivement pour 0,6 M€ et 0,5 M€ en 2018. Au global, 14,2 M€ de recettes sont attendues sur ce projet.

La Métropole a également versé une subvention d'équipement de 0,2 M€ à l'Office de tourisme pour son logiciel de gestion de la relation client (CRM).

### ***Ville intelligente et politique numérique***

Les dépenses de fonctionnement de cette politique publique s'élèvent à 6,3 M€ (7,5 M€ en 2017), dont 5 M€ pour la gestion du patrimoine applicatif et des actions de modernisation de l'administration et de services à la population. 0,8 M€ est dédié à l'innovation numérique.

Les recettes de fonctionnement atteignent 2,7 M€ (1,8 M€ en 2017). Elles proviennent essentiellement des redevances d'occupation du domaine public et des loyers acquittés par les opérateurs téléphoniques (réseau câblé sous voirie).

Les crédits d'investissement représentent 4,3 M€ en dépenses et 0,3 M€ en recettes.



2,6 M€ sont consacrés aux interventions récurrentes pour les projets liés aux usages numériques et données géomatiques. En recette, la Métropole a sollicité auprès de l'État, une contribution du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) d'un montant de 0,1 M€ pour appuyer les actions et les projets innovants portés au pacte métropolitain d'innovation.

Le projet numérique "Pass urbain" doit offrir à l'utilisateur un accès simplifié à un bouquet de services publics comme privés. Le développement et l'expérimentation d'un support unique, piloté par la collectivité, est lancé pour un total de 4 M€, dont 0,8 M€ en 2018.

0,8 M€ concerne les outils d'analyse du trafic routier afin d'améliorer les déplacements métropolitains. En recettes, une subvention d'équipement de 0,2 M€ est versée par la Commission européenne pour les projets mobilités-modes de déplacements alternatifs.

Le projet de guichet numérique mobilise 0,2 M€ pour la création d'une application mobile et d'un portail web territorial pour permettre aux usagers d'accéder à des informations personnalisées, des services en ligne et une plateforme de contribution.

### ***Insertion et emploi***

252,6 M€ de dépenses de fonctionnement (245,8 M€ en 2017) sont alloués à l'allocation de solidarité active (RSA) et à la mise en œuvre des orientations du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e). Il s'agit d'organiser et assurer la gestion du dispositif RSA mais aussi d'associer les acteurs économiques en vue de développer les opportunités de retour à l'emploi durable.

L'allocation RSA versée aux bénéficiaires s'élève à 235 M€, en progression de 3,6 % par rapport à 2017 (226,9 M€). Cette évolution résulte de 3 facteurs :

- la revalorisation des minima sociaux (1 % en avril 2018),
- la revalorisation du RSA dans le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté (+ 1,62 % en septembre 2017 - impact en année pleine),
- l'évolution du nombre d'allocataires de + 1,22 % entre janvier et décembre 2018, soit + 483 foyers.

Le PMI'e permet de définir et programmer les actions de la Métropole. 6 M€ sont alloués aux parcours d'accompagnement social et professionnel. Les actions en matière d'insertion par l'activité économique, qui consistent à regrouper, coordonner, rapprocher les acteurs à l'échelle infra-territoriale en s'appuyant sur les commissions locales d'insertion, mobilisent 3,8 M€. Les cofinancements de contrats aidés représentent 1,8 M€. Dans un contexte de désengagement de l'État avec la disparition progressive des contrats initiative emploi (CIE), ce budget a permis de signer 751 contrats aidés (contre 784 en 2017) et 800 aides au poste (contre 763 en 2017). Le soutien aux fonds d'aides aux jeunes est reconduit, en 2018, à hauteur de 0,5 M€.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole est gestionnaire des crédits du fonds social européen (FSE) dédié au soutien des politiques de l'emploi et de l'inclusion et à la formation sur le territoire métropolitain. Cette enveloppe représente 3,4 M€ en dépenses (2,9 M€ en 2017) et 0,9 M€ de recettes (0,4 M€ en 2017).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 15,5 M€ (16 M€ en 2017). Le cofinancement de l'État pour le RSA, via le fonds de mobilisation départementale d'insertion (FMDI), est de 11,3 M€ (12,2 M€ en 2017). Les autres recettes sont liées aux recouvrements d'indus pour 2,1 M€ (2,2 M€ en 2017) et au fonds d'aide aux politiques d'insertion (FAPI) créé par la loi de finances initiale pour 2017, visant à apporter un soutien financier aux collectivités en charge du RSA qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion pour 1 M€.

En investissement, des écritures de régularisation sont réalisées à hauteur de 0,2 M€ en recettes, et 0,1 M€ en dépenses.

### ***Enseignement supérieur et recherche***

La Métropole continue d'accompagner l'Université de Lyon dans son ambition internationale, son ouverture au monde économique, ses besoins aux entreprises et l'excellence de sa recherche.

En fonctionnement, les dépenses sont reconduites à hauteur de 1,1 M€, dont 0,8 M€ pour le soutien à l'université. Le budget opérationnel du service mutualisé avec la Ville de Lyon "vie étudiante" représente 0,3 M€ en dépenses, et 0,5 M€ en recettes.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 15,2 M€ et les recettes à 5,3 M€.

Dans le cadre du protocole financier conclu entre la Communauté urbaine de Lyon et le Département du Rhône en 2014, des dispositions ont été arrêtées pour le transfert et la poursuite de certaines opérations pour compte de tiers du domaine de l'enseignement supérieur et de recherche. Dans ce cadre, le reversement de la quote-part de recettes dévolues au Département représente 1,1 M€ en 2018, en particulier pour les opérations Neurocampus Université Lyon 1 (0,9 M€) et l'École centrale de Lyon (ECL) (0,1 M€).

Dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020, 10,2 M€ permettent d'honorer les autres engagements de la Métropole en sa qualité de maître d'ouvrage pour l'opération Neurocampus Université Claude Bernard Lyon 1 à Villeurbanne (9,8 M€), avec un concours financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (2,5 M€), de l'État (1,8 M€) et du Département (0,3 M€), ainsi que son soutien au projet de reconstitution du pôle matériau et du premier cycle du campus LyonTech-la Doua à Villeurbanne (0,4 M€).

La Métropole verse encore 2,5 M€ au titre des CPER 2007-2013 et 2015-2020. Il s'agit de financer :

- l'attribution d'une subvention de 0,8 M€ au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône pour la construction d'une résidence du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) sur le site de Mermoz à Lyon 8°,
- le projet de reconstitution du pôle matériau et du 1<sup>er</sup> cycle (tranche 2) du campus LyonTech-la Doua à Villeurbanne (0,4 M€),
- l'acquisition foncière de la frange sud du campus LyonTech-la Doua (0,4 M€),
- l'octroi d'une subvention d'équipement d'un montant de 0,3 M€ au profit de Université Lumière Lyon 2, dans le cadre de la requalification du campus Porte des Alpes,
- la requalification du campus Lyon santé est (0,2 M€),
- la rénovation des infrastructures du campus de LyonTech-la Doua (0,2 M€),
- l'acquisition d'équipements dans le cadre du projet GD3E pour l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon (0,1 M€),
- l'aide à la construction de logements sociaux étudiants (0,1 M€).

1,7 M€ est dédié aux opérations du projet Lyon cité campus, telles que l'Institut de nanotechnologie (0,7 M€) financée également par l'État (0,1 M€) ; la plateforme d'innovation AxelOne campus (0,6 M€) soutenue également par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (0,4 M€) et le bâtiment du laboratoire et de recherche LR8 de l'École normale supérieure de Lyon à Lyon 7° (0,5 M€).

### **Éducation**

La Métropole compte 116 collèges, dont 79 publics et 37 privés conventionnés. La capacité d'accueil globale des collèges publics est de 50 500 collégiens. Entre les rentrées scolaires 2017 et 2018, les effectifs en collèges publics ont évolué de + 2,04 % avec 45 335 collégiens scolarisés sur le territoire en septembre 2018.

Les dépenses de fonctionnement consacrées à l'éducation s'élèvent à 29,6 M€ (38,2 M€ en 2017). La variation entre 2017 et 2018 s'explique par l'optimisation du processus de versement des dotations des collèges sur l'année scolaire 2017-2018. La dotation fait l'objet d'un versement unique depuis 2017 afin de faciliter la gestion de trésorerie des établissements. En 2018, 21,8 M€ ont été versés pour les dotations des collèges publics et privés (31 M€ en 2017).

Les autres dépenses se rapportent à l'entretien des collèges pour 2,9 M€ (2,5 M€ en 2017) et à la restauration scolaire pour 2,5 M€ (2,4 M€ en 2017).

Enfin, les soutiens aux actions éducatives, dont le Conseil métropolitain des jeunes, le voyage mémoire ou encore les subventions au secteur associatif représentent 0,7 M€ en 2018 contre 0,6 M€ en 2017.

Les recettes de fonctionnement de 1,1 M€ recouvrent principalement la participation des départements limitrophes, dont les élèves sont scolarisés sur le territoire métropolitain (0,5 M€) et les compensations tarifaires des demi-pensions déléguées (0,4 M€).

En investissement, 41 M€ de dépenses et 5 M€ de recettes sont réalisés sur cette politique.

18,7 M€ sont consacrés aux interventions récurrentes dans les collèges (études, aménagement des bâtiments, achats de mobiliers et équipements scolaires). Ce montant intègre également les participations aux cités mixtes scolaires (0,4 M€) et les subventions aux établissements privés versées en vertu de la loi Falloux pour subventionner des travaux (1,7 M€).

Les réhabilitations des collèges Lassagne à Caluire et Cuire, Dargent à Lyon 3° et la mise en chantier de l'établissement Alice Guy situé rue Cazeneuve à Lyon 8° nécessitent des financements respectivement à hauteur de 6,2 M€, 3,6 M€ et 1,6 M€.

2,7 M€ sont mobilisés pour la construction du nouveau collège situé quartier Cusset-Bonnevay à Villeurbanne. Des acquisitions de terrains secteur Pré Gaudry pour 3,1 M€ ont permis de lancer la réalisation d'un nouvel établissement à Lyon 7°.

D'autres opérations de restructurations lourdes et de constructions sont assurées pour 2 M€, en particulier les chantiers de rénovation en cours de finalisation des collèges Simone Lagrange à Villeurbanne (0,6 M€), Jean de Tournes à Fontaines Saint Martin (0,3 M€), Évariste Galois à Meyzieu (0,2 M€), Jean Giono à Saint Genis Laval (0,1 M€), et la poursuite de la restructuration du collège Jean Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune (0,8 M€).

2,6 M€ sont consacrés au plan "numérique éducatif" pour l'équipement des établissements en logiciels et matériels informatiques et vidéo avec une participation du Rectorat de Lyon de 0,1 M€.

La dotation d'équipement des collèges versée par l'État représente 4,8 M€ en recettes d'investissement.

### **Culture**

En fonctionnement, les dépenses relatives à la politique culturelle s'élèvent à 35 M€ (34 M€ en 2017).

La subvention versée au musée des Confluences s'élève à 13,9 M€ (13,4 M€ en 2017). Le fonctionnement du musée Lugdunum représente 0,6 M€ en dépenses, et 0,3 M€ en recettes avec des offres renouvelées en matière de visites, d'animations et d'expositions.

Les crédits alloués à la création et la diffusion culturelle représentent 12,3 M€ (11,9 M€ en 2017), dont 7,2 M€ concernent le soutien aux événements culturels avec 3,3 M€ pour les Nuits de Fourvière, 1 M€ pour le Festival Lumière et 2,3 M€ pour la Biennale de la danse. Les soutiens aux équipements culturels sont stables à 4,7 M€ et concernent, entre autres, l'Opéra de Lyon, la Maison de la danse ou le théâtre de Vénissieux.

Les dépenses consacrées aux enseignements artistiques atteignent 5,4 M€ (5 M€ en 2017). Elles visent les syndicats mixtes dont la Métropole est membre (Conservatoire à rayonnement régional de Lyon et l'École nationale de musique de Villeurbanne), diverses écoles associatives ou municipales ainsi que des projets ou des classes à option artistique.

La contribution obligatoire au service unifié des Archives départementales et métropolitaines s'établit à 2,4 M€.

En investissement, 2,1 M€ de dépenses sont réalisés sur cette politique.

1,1 M€ est consacré aux interventions récurrentes dans les musées et sites archéologiques.

Les opérations d'aménagement et de déménagement dans le cadre de la relocalisation des réserves du musée gallo-romain de Lyon Fourvière représentent 0,4 M€.

Les travaux de rénovation des loges des Nuits de Fourvière à Lyon 5° se poursuivent, en 2018, pour un montant de 0,3 M€.

0,1 M€ permet l'acquisition de ressources documentaires dans le cadre de la lecture publique. La Métropole subventionne pour le même montant des équipements culturels d'intérêt métropolitain dans le cadre de projets associatifs.

L'opération de stockage de la barque de Saint Georges requiert 0,1 M€.

### **Sport**

Le territoire métropolitain offre une richesse et une diversité très importantes en matière de sport. Les soutiens apportés à cette politique s'élèvent à 3,5 M€ et concernent, entre autres, les clubs sportifs (professionnels, amateurs de haut niveau ou clubs de "bassin de vie"), les comités sportifs départementaux ou les manifestations sportives (internationales, nationales ou d'envergure métropolitaine).

1,9 M€ de dépenses et 0,2 M€ de recettes sont exécutés sur cette politique, en section d'investissement.

1 M€ est consacré aux travaux de réhabilitation de la couverture du gymnase de la Duchère à Lyon 9°. L'opération est financée par l'État à hauteur de 0,2 M€ dans le cadre du FSIL.

0,4 M€ assure les travaux de relogement de comités sportifs départementaux à Lyon 3° et la réalisation des installations sportives d'intérêt métropolitain à Dardilly.

Dans le cadre des actions récurrentes aux bénéficiaires des communes, une subvention de 0,3 M€ est allouée à la Commune de Vaulx en Velin pour la reconstruction du gymnase Jesse Owens.

Les études menées en amont du projet de construction de la grande salle de sport multifonctions à Villeurbanne représentent 0,2 M€.

## **2 - Solidarités et habitat**

### **Enfance**

La politique de l'enfance est une compétence obligatoire partagée entre la Métropole (protection administrative) et l'État (protection judiciaire). La Métropole comptabilise 103 établissements et structures habilités à l'aide sociale à l'enfance ainsi que l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF). Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance sont les mineurs (dont les MNA), les jeunes majeurs et les mères isolées avec enfant de moins de 3 ans. En 2018, 10 414 bénéficiaires ont été pris en charge, soit 240 enfants supplémentaires par rapport à 2017 (+ 2,35 %). La Métropole est également en charge de l'évaluation des demandes d'agrément en vue d'adoption.

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique atteignent 144,9 M€ (129,4 M€ en 2017), dont 131,1 M€ de frais de séjour et d'hébergement (en augmentation de 12 % comparé à 2017, soit + 14,1 M€). Les autres dépenses (13,8 M€) portent sur les frais annexes (transports, santé et frais alimentaires), ainsi que les charges de fonctionnement (2,2 M€ hors masse salariale) de l'IDEF qui accueille, chaque année, 700 enfants, mais aussi des mères très jeunes avec leur enfant.

La protection de l'enfance se divise en 4 axes majeurs : la protection, les MNA, les jeunes majeurs et la prévention.

Pour 2018, 90,9 M€ ont été alloués aux dispositifs de protection contre 88,6 M€ en 2017 pour plus de 2 850 enfants accueillis en établissements, et plus de 1 100 enfants et adolescents pris en charge par des assistants familiaux, tiers dignes de confiance ou autres particuliers.

Concernant la prise en charge des MNA, l'année 2018 a été marquée par une augmentation significative du nombre de jeunes mineurs sollicitant une prise en charge et nécessitant, conformément au code de l'action sociale et des familles (CASF), une mise à l'abri durant la phase d'évaluation. Sur 1 722 évaluations réalisées en 2018 (882 en 2017), 993 (483 en 2017) ont abouti à une prise en charge impactant l'ensemble des dispositifs d'aide sociale à l'enfance et une hausse des dépenses hôtelières et autres frais (alimentation, transports, vêture, traductions, etc.). Dans ce contexte, le montant des dépenses a été de 19,8 M€ pour l'année 2018 contre 9,7 M€ en 2017.

La prise en charge de jeunes majeurs représente 4,4 M€ (4,3 M€ en 2017), dont 2,9 M€ pour l'hébergement de 395 jeunes majeurs dans les dispositifs d'aide sociale à l'enfance à fin 2018, contre 313 à fin 2017. Les aides financières allouées à 603 jeunes (545 en 2017) atteignent 1,5 M€ (1,3 M€ en 2017). Cette évolution est liée à l'arrivée, en 2016 et 2017, de nombreux MNA âgés de 16/17 ans.

Les dispositifs de prévention regroupent l'accueil mère-enfant, les différents types de prise en charge en milieu ouvert, la prévention spécialisée ainsi que les subventions aux acteurs de l'enfance comme par exemple les Maisons des jeunes et de la culture (MJC). Ils mobilisent 26,7 M€ contre 24,4 M€ en 2017.

Les recettes de la politique de l'enfance s'élèvent à 5,8 M€ (4,1 M€ en 2017). Elles se rapportent aux remboursements par l'État de frais pour les MNA à hauteur de 2,8 M€, aux remboursements à l'IDEF (principalement du Département du Rhône) pour 1,6 M€ et aux participations des familles et régularisations diverses pour 1,4 M€.

Les dépenses réalisées en section d'investissement pour 1,2 M€ concernent principalement l'opération de démolition et de reconstruction de la pouponnière à Bron (0,8 M€), ainsi que les autres travaux de rénovation et de mise aux normes du patrimoine de l'IDEF (0,4 M€).

**Protection maternelle et infantile (PMI) et prévention santé**

Cette politique vise à renforcer la prévention primaire et secondaire pour, à terme, améliorer la qualité de vie des métropolitains et diminuer les coûts de prise en charge du handicap. Elle a également pour objet de favoriser l'inclusion sociale, assurer la formation obligatoire des assistants maternels et enfin de garantir un service de qualité en dotant les professionnels en matériel et produits (médicaments, vaccins, services) adéquats.

En fonctionnement, les dépenses atteignent 4,1 M€ en 2018 contre 3,7 M€ sur 2017.

Les contributions versées aux 17 centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) restent stables entre 2017 et 2018 à 1,4 M€ tout comme celles versées aux 9 centres d'actions médicosociales précoces (CAMSP) à hauteur de 1 M€.

La Métropole poursuit ses soutiens à diverses actions de prévention telles que le dépistage des cancers (0,4 M€ à l'association pour le dépistage des maladies du sein -ADEMAS-) et aux travaux de recherche en oncologie conduits par le CLARA (0,3 M€).

Les frais de formation des assistant(e)s maternel(le)s mobilisent 0,2 M€ pour 731 personnes à raison de 60 heures dispensées en 2 modules distincts pour chaque professionnel.

La Métropole reconduit ses soutiens aux associations qui accueillent des enfants en situation de handicap ou en difficultés sociales à hauteur de 0,3 M€.

En recettes, les remboursements par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des frais d'actes et consultations PMI sont stables entre 2017 et 2018 à 1,3 M€.

**Compensation du handicap**

Les dépenses de fonctionnement liées à cette politique atteignent 214,5 M€ (222,6 M€ en 2017).

Les frais de séjour en établissements et services pour adultes en situation de handicap s'élèvent à 149,8 M€ (158 M€ en 2017) pour 4 142 places réparties dans 135 établissements. Cette variation s'explique par l'intégration, en 2017, de 9,5 M€ de dépenses n'ayant pas pu faire l'objet de rattachement fin 2016. Par ailleurs, l'évolution des frais de séjour intègre également les augmentations de prix de journée, les créations de places, mais aussi le remboursement des frais d'hébergement des usagers métropolitains accueillis au sein de services d'hébergements temporaires situés en dehors de la Métropole.

Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale est en diminution et passe, de 3 350 en 2017, à 3 290 en 2018.

La prestation de compensation du handicap (PCH) destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie concerne 7 667 bénéficiaires en 2018 (7 519 à fin 2017). Elle atteint 47,1 M€ (47,6 M€ en 2017). Elle intègre une baisse du plan d'aide moyen attribué qui passe de 590 € à fin 2017, à 578 € à fin 2018. Cette optimisation a été permise grâce à une maîtrise plus fine du dispositif par la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH), la révision des dossiers PCH qui arrivent en fin de droits, ainsi que des nouveaux plans mieux adaptés aux situations de handicap des bénéficiaires.

L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), dispositif en voie d'extinction progressivement remplacé par la PCH, s'élève à 8,9 M€ pour 1 300 bénéficiaires (9,3 M€ en 2017 pour 1 353 bénéficiaires).

Le transport des élèves en situation de handicap, compétence obligatoire, requiert 5,9 M€ (5,2 M€ en 2017) pour 1 318 bénéficiaires à fin 2018 (1 214 à fin 2017).

La politique conduite en faveur des personnes en situation de handicap est cofinancée par les contributions des bénéficiaires et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Ces recettes de fonctionnement atteignent 39,3 M€ (35,6 M€ en 2017) et comprennent :

- les contributions des personnes hébergées en établissement pour 21 M€,
- le concours de la CNSA versé au titre de la PCH pour 13,3 M€,
- les récupérations d'indus résultant des contrôles d'effectivité pour un montant de 0,9 M€.

En investissement, le financement de la refonte des outils de solidarité représente 0,6 M€ en 2018.

### **Politique du vieillissement**

La Métropole pilote la politique gérontologique et coordonne les actions sociales en faveur des personnes âgées. Elle assure le versement des prestations réglementaires destinées à compenser la perte d'autonomie.

En fonctionnement, 143,8 M€ (141 M€ en 2017) sont alloués à cette politique.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'élève à 102,6 M€ (102,7 M€ en 2017), dont 55,5 M€ pour l'APA à domicile (56,8 M€ en 2017) versée à 16 909 bénéficiaires (16 690 fin 2017). La baisse du montant alloué s'explique par une meilleure application des référentiels par les territoires et l'optimisation des plans d'aide. L'APA en établissements atteint 47 M€ (45,9 M€ en 2017) pour 10 534 bénéficiaires (10 468 fin 2017).

Les frais de séjour en établissements pour personnes âgées sont de 36,7 M€ (34,4 M€ en 2017). Ils concernent 3 186 résidents en établissements privés et publics (3 180 fin 2017). Les frais de séjour, pour 2018, comportent la refonte du règlement métropolitain d'aide sociale avec la prise en charge des mutuelles des bénéficiaires de l'aide sociale et l'impact des ouvertures de places.

Les soutiens aux actions conduites par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie représentent 3,4 M€ en dépenses, et 2,3 M€ en recettes.

Les participations perçues au titre de la politique en matière de personnes âgées atteignent 49,7 M€ (48,8 M€ en 2017).

Au vu du mécanisme national de répartition entre les départements, la dotation annuelle pour le financement de l'APA est de 36,6 M€.

Les contributions des obligés alimentaires et les aides sociales récupérables pour les personnes en établissements sont de 2,6 M€. Les récupérations sur successions s'élèvent à 6,8 M€.

La dotation de l'Agence régionale de santé (ARS) est de 0,8 M€ pour le fonctionnement des 4 Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) sur le territoire de la Métropole.

En investissement, 0,2 M€ est consacré aux interventions récurrentes dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

### **Habitat et Logement**

La Métropole, autorité organisatrice de l'habitat et du logement sur son territoire, est compétente en matière d'offre de logements, d'accès et de maintien dans le logement ainsi que pour l'aide individuelle aux ménages. Les crédits de fonctionnement alloués à cette politique s'élèvent à 18,8 M€ (19,6 M€ en 2017).

Les dépenses consacrées au soutien au logement social sont de 13,5 M€, dont 7 M€ de subventions versées aux OPH. Le soutien accordé au Fonds de solidarité pour le logement (FSL) s'élève à 4,2 M€. 2,5 M€ sont alloués à l'appui aux politiques publiques de l'habitat et aux aides à l'inclusion par le logement.

Les dépenses relatives aux parcs privés atteignent 3,1 M€, dont 1,5 M€ pour les dispositifs relatifs à la lutte contre l'habitat indigne. L'accompagnement des copropriétés s'engageant dans la réalisation de travaux d'éco-rénovation mobilise 0,5 M€. La gestion des immeubles menaçant ruine atteint 0,2 M€. Les actions de lutte contre la précarité énergétique pour les publics défavorisés sont stables à hauteur de 0,2 M€. Enfin, 0,6 M€ est consacré aux dépenses d'ingénierie et subventions transversales comme la Maison de la veille sociale ou l'Association départementale métropolitaine d'information sur le logement (ADMIL).

Les crédits dédiés aux actions en faveur des gens du voyage atteignent 2,1 M€ en dépenses, et 0,8 M€ en recettes pour les 19 aires réparties sur le territoire métropolitain.

Les recettes de la politique de l'habitat sont de 12,4 M€ (10 M€ en 2017), dont 9 M€ liés aux baux emphytéotiques pour le logement social. Concernant le FSL, la contribution des bailleurs et fournisseurs d'énergie s'élève à 1,1 M€. 1 M€ est perçu des cofinanceurs (État, Agence nationale de l'habitat, communes, etc.) pour la lutte contre l'habitat indigne et l'accompagnement des propriétaires dans les travaux d'éco-rénovation.

Les crédits d'investissement s'établissent à 73,8 M€ en dépenses, et 0,5 M€ en recettes.

La production de logements sociaux dans le cadre du dispositif des aides à la pierre mobilise 40,8 M€, dont 38,1 M€ pour le parc public et 2,7 M€ pour le parc privé. Ce budget a permis de financer 3 051 logements sur la Métropole.

Les réserves foncières pour le logement social requièrent 22,4 M€ (16,2 M€ en 2017).

Dans le cadre du dispositif Ecoréno'v en faveur de la réhabilitation énergétique des logements sociaux, des propriétaires occupants ou bailleurs en habitat collectif ou logement individuel bénéficient d'aides aux travaux sous forme de subventions à hauteur de 7,5 M€.

Les subventions pour le logement neuf en faveur des ménages primo-accédants sur les Communes de Fontaines sur Saône, Saint Priest, Lyon, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne atteignent 0,9 M€.

Les procédures en faveur de la réalisation de programmes de logement social et contre l'habitat indigne à Lyon 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> mobilisent 1,3 M€.

Les actions pour la sédentarisation des gens du voyage et la réhabilitation de l'aire d'accueil de Givors sont réalisées à hauteur de 0,2 M€, avec le concours de la Commune pour 0,3 M€.

### **3 - Aménagement du territoire**

#### ***Cohésion territoriale***

La Métropole exerce des actions en faveur de la diversification de l'habitat dans les quartiers prioritaires. Elle conduit des opérations visant à l'amélioration des conditions de vie des habitants dans le cadre du contrat de ville métropolitain 2015-2020.

Les crédits de fonctionnement alloués à cette politique atteignent 10,7 M€ en dépenses (15,5 M€ en 2017).

Le grand projet de ville (GPV) de la Duchère à Lyon requiert 6,3 M€, avec un objectif de diversification de l'offre d'habitat et de désenclavement du quartier en l'ouvrant sur l'ouest lyonnais.

Les actions pour l'amélioration du cadre de vie et la sécurité des habitants mobilisent 1,6 M€ et les dépenses relatives aux équipes projet mises en place dans le cadre du "contrat de ville" 1,5 M€.

Les études relatives aux quartiers prioritaires inscrites dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) représentent 0,4 M€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3,8 M€, dont 2,4 M€ concernent des cessions foncières à Bron Terrailon. Les équipes projets sont cofinancées par les communes à hauteur de 0,5 M€. Les études NPNRU bénéficient d'un soutien de l'agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU) à hauteur de 0,4 M€.

Pour la PPI, les résultats 2018 s'établissent à 25,3 M€ en dépenses, et 11,2 M€ en recettes.

Les actions récurrentes mobilisent 12,3 M€, dont 10,6 M€ pour la réalisation d'acquisitions foncières au bénéfice des communes et OPH avec une participation de 10,6 M€ en recettes.

Les participations aux zones d'aménagement concerté (ZAC) représentent 3,8 M€, octroyées à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) aménageur des ZAC Terrailon à Bron et Vénissieux à Vénissieux.

Le règlement des emprises foncières et des travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Triangle à Saint Priest est assuré pour 1 M€. En recettes, les participations de l'ANRU et de la Commune de Saint Priest sont enregistrées à hauteur de 0,5 M€.

Dans les quartiers prioritaires, 3 M€ financent les opérations de requalification des espaces publics sur le quartier du Mathiolan à Meyzieu ; le GPV Montelieu 2 à Vénissieux, les travaux de la voie nouvelle entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Mathieu Dussurgey à Saint Fons, la restructuration urbaine du secteur Mansart-Farrère à Saint Priest.

Une participation financière de 1,9 M€ est allouée aux bailleurs sociaux pour la démolition de résidences, notamment, à Bron, Lyon 9°, Mions, Pierre Bénite, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne.

À Bron, 1 M€ permet la poursuite des acquisitions foncières dans le quartier Terrailon pour l'opération de démolition-reconstruction de logements. 0,5 M€ finance la requalification des espaces publics du secteur Caravelle.

À Rillieux la Pape, 0,6 M€ est versé à l'aménageur pour le rachat des équipements publics dans le cadre de l'opération des Balcons de Sermenaz.

0,3 M€ permet le lancement d'acquisitions foncières dans le cadre du projet d'aménagement du secteur Langlet Santy à Lyon 8°.

La contribution de la Métropole au programme d'investissement en faveur des équipements communaux s'établit à 1,7 M€.

Les 3,3 M€ constatés en recettes annuelles d'investissement correspondent au solde d'une cession par annuité réalisée en 2017 quartier Terrailon à Bron.

### **Développement urbain**

Les dotations affectées au développement urbain contribuent au lancement d'actions pour le développement des activités économiques, des quartiers dans les communes, de l'offre de logements. Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 29,2 M€ (36,9 M€ en 2017).

Ces dépenses concernent essentiellement les ZAC concédées aux aménageurs. Celles-ci atteignent 22 M€ (27,7 M€ en 2017), dont 12,4 M€ pour la ZAC Gratte-ciel nord à Villeurbanne, 7,2 M€ pour la ZAC des Girondins à Lyon 7° et 2,4 M€ pour la 2<sup>ème</sup> phase de la ZAC Lyon Confluences à Lyon 2°.

La subvention à l'Agence d'urbanisme atteint 4,3 M€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 15,1 M€, dont 14,4 M€ au titre des cessions. La refacturation en matière d'autorisation des droits des sols est stable à 0,5 M€.

L'investissement opérationnel représente 101,6 M€ en dépenses, et 9 M€ en recettes.

40,6 M€ sont consacrés aux opérations récurrentes, pour la constitution de réserves foncières permettant de saisir des opportunités dans le cadre du développement de futurs projets d'aménagement (39,2 M€), pour la déconstruction de biens immobiliers (1,3 M€) et pour divers aménagements (0,1 M€).

43,5 M€ financent les ouvrages et le foncier dans les ZAC, en particulier :

- les aménagements de la place de Francfort, de la rue Maurice Flandin et de l'accès au métro, ainsi que les travaux de mise aux normes du tunnel Vivier Merle dans le cadre des opérations d'aménagement de la ZAC Part-Dieu ouest et du secteur hors ZAC à Lyon 3° (25,5 M€),
- les acquisitions de biens ZAC Part-Dieu à Lyon 3° dans le secteur Béraudier (4 M€),
- les installations de voiries, les espaces publics et le parking public des rives de Saône dans le cadre de la ZAC Confluence phases 1 et 2 (11,7 M€) avec une régularisation en recettes de 1,1 M€,
- les équipements publics rétrocédés à la Métropole pour la ZAC des Bruyères à Limonest (1,2 M€) et la ZAC des Maisons Neuves à Villeurbanne (0,9 M€),
- les aménagements engagés place de l'Église à Caluire et Cuire pour la ZAC du Centre (0,2 M€).

Les travaux d'accessibilité liés à l'arrivée des enseignes commerciales Ikea et Leroy Merlin mi-2019 sur le site du Puisoz à Vénissieux pour 7,3 M€ sont en partie financés par la participation de ces enseignes et de la Commune à hauteur de 1,3 M€ en 2018.

Les aménagements liés aux projets urbains partenariaux (PUP) mobilisent 2,9 M€ en dépenses avec la participation des constructeurs à hauteur de 3,5 M€ en recettes. Il s'agit notamment :

- du PUP Amblard à Villeurbanne (0,6 M€) avec une participation financière de la SCI Rhône (0,6 M€) et du PUP Gervais-Bussière (0,5 M€) qui bénéficie d'un versement de la Commune pour les travaux réalisés pour son compte (0,1 M€),



- du PUP Karré (0,4 M€) et du PUP Gimenez (0,4 M€) à Vaulx en Velin avec des participations de la société Icade promotion (1,5 M€) et de la Commune pour la réalisation d'ouvrages communaux (0,1 M€),
- des PUP Duvivier (0,5 M€), Ginkgo (0,1 M€) et 75 rue de Gerland (0,2 M€) à Lyon 7°, avec la contribution de la SAS SADLM pour le PUP Ginkgo (1,2 M€).

Dans le cadre du projet Cœur Presqu'île à Lyon 2°, les travaux de requalification des voiries rue Victor Hugo, place Ampère et dans les rues perpendiculaires mobilisent 1,8 M€.

Les acquisitions de parcelles destinées au développement de l'activité économique sur le secteur Grandclément gare à Villeurbanne et la réalisation d'équipements publics à venir requièrent 0,9 M€.

La participation financière de la Métropole pour les frais d'études et les travaux de la 1<sup>ère</sup> phase d'aménagement des échangeurs d'extrémité de l'A450 et de l'A7, dite bretelle de liaison Irigny-A7 nord, fait l'objet d'un versement de 0,5 M€.

Une participation de Bouwfond Marignan immobilier Grand Lyon (BMIGL) de 0,7 M€ est apportée à l'opération d'aménagement de l'esplanade Tase qui se poursuit à hauteur de 0,3 M€.

À Saint Didier au Mont d'Or, les travaux de requalification de l'entrée nord secteur maison Meunier mobilisent 0,3 M€.

0,3 M€ finance le projet d'aménagement du secteur du Favret à Cailloux sur Fontaines.

Pour l'investissement annuel, les recettes annuelles s'élèvent à 8,2 M€ et concernent 2 cessions en annuités.

### **Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public**

Cette politique couvre l'ensemble des activités relatives à l'entretien, la gestion et la conception de ces espaces. Les dépenses de fonctionnement atteignent 37,9 M€ (39 M€ en 2017). Les principales actions concernent :

- le nettoyage global pour 31,1 M€, dont :
  - . 15,5 M€ pour le lavage et balayage des voies,
  - . 3,9 M€ pour les marchés alimentaires et forains,
  - . 2,4 M€ pour le vidage des corbeilles de propreté,
  - . 0,4 M€ pour le fauchage ;
- la gestion des 90 000 arbres d'alignement pour 3,3 M€,
- la viabilité hivernale de la voirie métropolitaine pour 3,4 M€.

Les recettes de fonctionnement atteignent 1,6 M€ (1,4 M€ en 2017). Elles correspondent principalement aux participations des communes au titre des conventions sur les dispositifs de propreté.

En investissement, les dépenses atteignent 12 M€ et les recettes 1,9 M€.

3,6 M€ permettent d'honorer des dépenses récurrentes, en particulier l'achat de poids lourds et de matériels techniques, l'extension et le renouvellement des arbres d'alignement et l'entretien des cimetières métropolitains (0,9 M€).

Le traitement des espaces publics connexes à la rénovation du Grand Hôtel Dieu à Lyon 2° se poursuit à hauteur de 1,8 M€.

La livraison des travaux d'aménagement de la partie du fort du parc Blandan à Lyon 7° exécutés pour 1,7 M€ est prévue à l'été 2019.

À Genay, 1,4 M€ finance les travaux de voirie et la création du bassin de rétention lié au réaménagement du parking Rancé.

D'autres investissements concourent à la poursuite des opérations d'aménagement des espaces publics sur le territoire métropolitain tels que la requalification de la place Thévenot à Sathonay Camp (0,7 M€) avec le concours financier de la Commune (0,1 M€), l'aménagement de l'avenue des Monts d'Or à La Tour de Salvagny (0,5 M€) et la requalification de la rue Peronnet à Vernaison (0,4 M€).

Les travaux de mise en conformité dans les parcs de Lacroix Laval et de Parilly dans les Communes de Bron, Vénissieux et Marcy l'Étoile mobilisent 0,5 M€.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes contribue à hauteur de 1,2 M€ aux aménagements du chemin continu des rives de la Saône qui se poursuivent en 2018 (0,2 M€). La Ville de Lyon règle dans l'exercice les ouvrages réalisés pour son compte dans le cadre du traitement du débouché de la passerelle du Palais de justice (0,5 M€). Les autres interventions du projet rives de Saône sont également financées à hauteur de 0,3 M€.

### **Coopération territoriale**

En 2018, la Métropole a versé 72,3 M€ au Département du Rhône au titre de la dotation de compensation métropolitaine (DCM). Ce montant est désormais définitivement fixé selon l'arrêté du 16 novembre 2016 paru au journal officiel n° 0274 en date du 25 novembre 2016.

Les dépenses d'investissement atteignent 1,1 M€ et comprennent les travaux de réparation du pont des Trois Renards à Tassin la Demi Lune (0,7 M€) et la sécurisation de la RD73 à Poleymieux au Mont d'Or (0,2 M€).

## **4 - Mobilité**

### **Mobilité des biens et des personnes**

Cette politique regroupe les transports urbains, l'aménagement et l'entretien de la voirie métropolitaine, les ouvrages d'art et tunnels, la signalisation, l'entretien et la maintenance des feux ainsi que la gestion des parcs de stationnement. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 203,6 M€ (206,9 M€ en 2017).

Les dépenses dédiées aux transports urbains représentent 147 M€ (149,7 M€ en 2017). La participation statutaire de la Métropole, au vu de l'arrêté préfectoral du 31 août 2017 modifiant les statuts du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) s'élève à 135,6 M€ en 2018 (139,8 M€ en 2017). La contribution pour la liaison ferrée entre Lyon et l'aéroport Saint Exupéry (Rhônexpress) est reconduite à hauteur de 5 M€. Les dépenses consacrées à la poursuite du projet européen OPTICITIES visant à améliorer les transports urbains représentent 1,4 M€ dont 1,2 M€ de reversement aux partenaires des subventions de l'Union Européenne.

33,3 M€ sont consacrés à l'aménagement et à l'entretien de la voirie métropolitaine (32,3 M€ en 2017). Les dépenses principales concernent :

- les interventions de proximité effectuées par les subdivisions de voirie (14,1 M€),
- la réfection des tranchées tous concessionnaires confondus (10,3 M€),
- l'entretien des voies rapides telles que le boulevard Laurent Bonneval à Bron (2 M€),
- les dépenses d'exploitation consécutives au déclassement de l'autoroute A6-A7 (1,7 M€),
- le soutien aux mobilités actives, au marché Vélo'v (1,2 M€) et aux modes alternatifs (0,8 M€).

La gestion des ouvrages d'arts et tunnels représente 17,7 M€, dont 12,2 M€ de redevances d'exploitation et de gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) et 3,8 M€ de dépenses d'entretien et de maintenance des tunnels.

La signalisation, l'entretien et la maintenance des feux mobilisent 3,9 M€.

Les produits liés à cette politique représentent 72,1 M€ (69,8 M€ en 2017), dont 36,9 M€ de recettes de péage du BPNL en progression par rapport à 2017 (31,7 M€) en raison de l'augmentation du trafic et de la fin des fermetures estivales pour travaux de mise en sécurité.

Les autres recettes concernent les refacturations de travaux d'aménagement de voirie pour 21,6 M€, dont 11,5 M€ pour les réfections de tranchées. 4,6 M€ sont encaissés au titre de diverses redevances pour occupation du domaine public.

Les redevances, loyers et dividendes perçus des parcs de stationnement gérés en délégation de service public (DSP) s'élèvent à 8,5 M€ en baisse de 35 % (13,1 M€ en 2017) avec la fermeture pour travaux du parking Part-Dieu. Les produits issus de l'exploitation du centre d'échange de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2° s'élèvent à 3,4 M€ (2,9 M€ en 2017).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 180,6 M€ et les recettes à 5,7 M€.

L'exercice 2018 enregistre le 1<sup>er</sup> versement de la redevance prévue au contrat de partenariat pour le BPNL, soit 73,3 M€ au titre des investissements réalisés par le prestataire pour la mise en sécurité de l'ouvrage. Avec le paiement et le suivi des opérations de gros entretien renouvellement (2,1 M€), l'engagement financier de la Métropole s'établit au total à 75,4 M€.

Pour les autres ouvrages d'art, le versement complémentaire aux entreprises dans le cadre des litiges relatifs à la construction de la passerelle du Rhône entre Lyon 6° et Caluire et Cuire, mobilise 1,7 M€ et la prise en charge de travaux imprévus dans le tunnel sous Fourvière suite à l'accident causé par un convoi exceptionnel 1,7 M€.

Les travaux accompagnant la mise en double site propre du trolleybus C3 à Lyon-Villeurbanne mobilisent 5,2 M€. Le SYTRAL apporte un financement de 0,6 M€ pour les équipements qui lui sont remis.

Il concourt pour 0,7 M€ aux aménagements qualitatifs des voiries connexes à la ligne de tramway T6 sur les Communes de Bron, Lyon et Vénissieux qui mobilisent 3,1 M€ en dépenses.

3,9 M€ concernent la restructuration du pôle d'échange multimodal (PEM) Lyon Perrache à Lyon 2° en lien avec les engagements pris dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage multiple (SNCF Mobilités, SYTRAL et Métropole) avec une participation de 0,7M€ de la Ville de Lyon.

Des actions de réhabilitation (système incendie, ascenseur, accessibilité) sont également assurées sur le bâtiment CELP pour 0,5 M€.

Pour le volet des mobilités actives, la Métropole pilote la réalisation d'infrastructures et de signalétique dans le cadre du plan d'actions 2016-2020 à hauteur de 3,9 M€.

À Irigny, 2,4 M€ financent l'aménagement des infrastructures de desserte et de stationnement du site d'Yvours et la subvention d'équipement versée à la SNCF Réseaux pour la création de la halte ferroviaire. La requalification du chemin des Flaches requiert 0,8 M€.

À Jonage, 1,3 M€ concerne les acquisitions foncières dans le centre-ville et l'aménagement du parvis de l'église.

À Saint Genis Laval, les travaux ont débuté sur le site du Vallon des hôpitaux en accompagnement de l'arrivée du terminus du métro B en 2023 (0,4 M€). L'installation de réseaux séparatifs d'eaux pluviales et la requalification du chemin de Moly figurent également dans les réalisations 2018 pour 1,2 M€.

À Oullins, la requalification du boulevard de l'Yzeron et le traitement des rues de la Camille et Léon Bourgeois représentent 2 M€.

Dans l'est lyonnais, la Métropole mène les aménagements de voirie du secteur Mansart-Farrère à Saint Priest pour 1 M€. À Corbas, 2 opérations sont engagées pour 0,8 M€ : la création d'un rond-point au carrefour de la route de Marennes, des rues des Bruyères, du 8 mai 1945, du Midi et du chemin de Romanettes et la requalification de la rue Centrale à l'entrée du centre-bourg. À Meyzieu, la dépense pour la création de la voie nouvelle prolongeant la rue Frédéric Dugoujon et le traitement de la rue Mélina Mercouri s'établit à 0,5 M€. Les travaux sont lancés rue de la République et place Coponat à Chassieu (0,1 M€). À Saint Fons, la requalification du parvis de l'école Salvador Allende est conduite pour 0,8 M€ ; l'achèvement du contournement de la Commune par l'ouest est également pris en charge pour 0,4 M€. Les interventions métropolitaines concernent à Vénissieux la requalification de la rue Gambetta (0,7 M€) et à Mions l'aménagement du parc de stationnement de la Magnaneraie (0,3 M€).

À Villeurbanne, 2,1 M€ permettent le réaménagement du cours Émile Zola, l'élargissement de la rue Frédéric Faÿs accompagnant la construction du Médipôle et les acquisitions relatives à l'aménagement des rues du 8 mai 1945 et de la Feysine.

À Vaulx en Velin, la Métropole poursuit ses interventions rue de la République et la plantation d'arbres dans le cadre du Boulevard urbain est (BUE) - section La Soie sur les Communes de Vaulx en Velin et Décines Charpieu pour 0,3 M€.

Dans le cadre de la réhabilitation de la gare Sathonay Camp-Rillieux la Pape (0,2 M€), la Métropole apporte son concours à la SNCF Réseau pour les travaux de prolongement du passage souterrain existant et l'accessibilité des quais. 0,3 M€ concourt à la création du parking à l'angle de la rue Garibaldi et de l'avenue du Val de Saône.

Les travaux pour la réalisation du parking à proximité de la gare de Couzon au Mont d'Or, en lieu et place de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers, sont engagés (0,3 M€). Les opérations pour l'aménagement de la rue Zipfel et le chemin de Notre-Dame à Albigny sur Saône (0,3 M€), la construction d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales dans le cadre de la requalification de la rue du Buisson à Fleurieu sur Saône (0,4 M€), le prolongement de la rue Jacques à Neuville sur Saône (0,4 M€), le traitement de la rue du Bacon à Montanay (0,6 M€) sont également conduites en 2018.

À Saint Cyr au Mont d'Or, 1,4 M€ est dévolu à la requalification de la place Chanoine Chatard et du chemin de Champlong. 0,3 M€ est mobilisé pour la création de la voie nouvelle dans le prolongement du chemin des Écoliers à Collonges au Mont d'Or.

Le chantier pour l'aménagement de la rue Pierre Carbon a démarré à Fontaines sur Saône (0,7 M€). Les études pré-opérationnelles et les premiers travaux pour le réaménagement de l'avenue du Général de Gaulle et de la place Marsonnat à Charbonnières les Bains sont opérés représentent 0,1 M€.

À Marcy l'Étoile, des acquisitions permettent la mise en œuvre de la phase 3 de l'opération de requalification de l'avenue des Alpes (0,2 M€). Les études sont lancées pour la requalification des avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb (0,1 M€).

La Métropole affecte 0,9 M€ à la poursuite des études préalables et premiers diagnostics pour la requalification de l'axe A6-A7 pour les Communes de Dardilly, Limonest, Champagne au Mont d'Or, Écully, Tassin la Demi Lune, Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, pour des travaux à l'horizon 2020.

À Limonest, la construction d'un mur de soutènement et les travaux de voirie chemin du Vallon de la Sablière sont achevés (0,1 M€).

Les frais de maîtrise d'œuvre et les premiers travaux pour le traitement des espaces publics du site sportif et de loisirs à Écully s'établissent à 0,4 M€. En recettes, la Commune a procédé à un premier versement de 0,06 M€ pour les ouvrages réalisés pour son compte.

Les études conduites en 2018 vont permettre le lancement du chantier de requalification de la rue François Mermet à Tassin la Demi Lune (0,1 M€).

Pour l'opération de réaménagement de la RD342 et du carrefour avec la RD50 dans le secteur de Beaunant à Sainte Foy lès Lyon et Oullins, les études de maîtrise d'œuvre, et les acquisitions foncières réalisées en 2018, pour un montant de 0,2 M€, permettent d'envisager le démarrage des travaux de voirie début 2020.

À Charly, les travaux de voirie pour la création de la voie nouvelle Louis Vignon/montée de l'Église sont conduits pour 0,8 M€.

À Solaize, 3 opérations sont exécutées pour un montant de 0,8 M€ : la requalification des accès au campus dans le cadre du projet "Vallée de la chimie", le traitement des voiries du centre et l'aménagement de la voie nouvelle 25.

À Givors, 0,9 M€ finance la fin du chantier de requalification de la rue du Moulin (tranche 2), le réaménagement des rues Yves Farge et Danielle Casanova et les premiers travaux de la place Jean Berry.

En complément des interventions pour la ligne du trolleybus C3, 0,9 M€ comptabilise le coût des aménagements de la dernière tranche de la rue Garibaldi à Lyon 3°. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse apporte son concours financier aux ouvrages qui contribuent au traitement des eaux pluviales collectées dans le réseau séparatif pour 0,3 M€. Des acquisitions foncières sont également effectuées au 1 rue Saint Isidore dans le cadre de l'opération ligne du tramway T4 (0,1 M€).

Les aménagements du cours d'Herbouville (0,6 M€) et de la petite place de la Croix-Rousse (0,1 M€) se poursuivent à Lyon 4°.

À Lyon 5°, 0,5 M€ permet la requalification de la rue Sœur Bouvier prolongée par la rue Georges Clémenceau à Sainte Foy lès Lyon et la poursuite du réaménagement de la place Varillon, située sur la rue du Trion et à la sortie du funiculaire.

À Lyon 7°, 0,6 M€ est affecté à la création de voies nouvelles dans l'îlot urbain formé entre les rues Tourville, du Béguin et Guillotière et d'une voirie allant de la rue Pierre Sémard au nord jusqu'au boulevard de l'Artillerie au sud.

0,1 M€ concerne des études pour l'aménagement du tronçon défini comme prioritaire du cours Vitton et Franklin Roosevelt à Lyon 6°.

Enfin, 55,2 M€ sont réalisés en dépenses, et 3 M€ en recettes (participation du SYTRAL) pour les grosses réparations et les petits aménagements de voirie, les ouvrages d'art, la régulation du trafic et les modes doux dans le cadre d'opérations récurrentes d'entretien du patrimoine.

## **5 - Environnement**

### ***Transition énergétique***

La Métropole élabore des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables sur la base du plan climat-énergie territorial (PCET). Elle est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz.

En fonctionnement, les dépenses liées au schéma directeur énergie (SDE) et à la gestion des réseaux de chaleur et dépenses énergétiques représentent 5,9 M€. Les recettes s'établissent à 1,3 M€, dont 0,8 M€ de redevances versées par les délégataires des réseaux de chaleur. Les autres produits se rapportent aux concessionnaires d'électricité et de gaz et à la vente d'électricité produite par des panneaux solaires photovoltaïques.

### ***Cycle de l'eau***

La Métropole est garante de la gestion des eaux de pluie et de ruissellement. Elle doit mobiliser des moyens pour lutter contre le risque d'inondations.

Les dépenses de fonctionnement liées à cette politique s'élèvent à 20,9 M€, dont 18,8 M€ de participation du budget principal au budget annexe de l'assainissement au titre des eaux pluviales. Les autres dépenses représentent 2,1 M€, dont 1,5 M€ pour la GEMAPI, ex-compétence communale transférée à la Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et 0,4 M€ pour l'entretien des bassins, ruisseaux et galeries souterraines. En recettes, les soutiens de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse sur certains projets tels que "désimperméabilisons la ville" s'élèvent à 0,2 M€.

La subvention d'investissement du budget principal versée au budget annexe de l'assainissement, pour les travaux de même nature exécutés sur le réseau unitaire s'établit à 2,9 M€.

Sur les 6,5 M€ de dépenses d'investissement opérationnelles, 2,3 M€ concernent les ouvrages pour la récupération des eaux de pluie dans les réseaux séparatifs, liés aux aménagements de voiries.

3,4 M€ sont affectés à la restructuration des réseaux d'eaux pluviales à Meyzieu et à la mise en place d'un réseau séparatif chemin de l'Indiennerie à Saint Cyr au Mont d'Or avec une recette du FSIL de 0,3 M€.

D'autres ouvrages sont réalisés pour la somme de 0,5 M€. Il s'agit du réseau séparatif de collecte des eaux pluviales sur les Communes de Charly et Vernaison, du bassin de Grange Blanche de Corbas, de la création du bassin de rétention pour protéger des inondations les quartiers Villardier et Peyssilieu à Meyzieu et sur la route de Chaponost à Sainte Foy lès Lyon.

Des études sont engagées pour les futures réalisations à hauteur de 0,07 M€ tels que les diagnostics et la mise en conformité des bassins d'eaux pluviales de l'ouest lyonnais et la création de réseaux séparatifs d'eaux pluviales sur la route du Pilon à Solaize et la rue Fleury Jay à Grigny.

0,1 M€ est consacré à la protection contre les inondations et à la gestion des milieux aquatiques pour la zone humide d'Yvours sur le bassin versant de la Mouche à Irigny.

### ***Cycle des déchets***

Cette politique regroupe l'ensemble des actions menées pour la collecte, le traitement et la valorisation des déchets. Elle s'inscrit dans une dynamique de territoires et d'économie circulaire.

En fonctionnement, les dépenses atteignent 80,4 M€ (75,6 M€ en 2017) et les recettes représentent 26,8 M€ (35,3 M€ en 2017).

Les dépenses de collecte s'élèvent à 29,8 M€ (27,6 M€ en 2017). L'évolution correspond à l'impact en année pleine du nouveau cadre d'achat initié en mai 2017 qui intègre 3 communes supplémentaires (Tassin la Demi Lune, Bron, Vaulx en Velin) et aux révisions de prix.

L'exploitation des usines d'incinération et le traitement des ordures ménagères représentent 24,2 M€ en dépenses, et 15,8 M€ en recettes.

Les déchèteries mobilisent 15,2 M€ en dépenses, contre 13,9 M€ en 2017, en lien avec une hausse des tonnages pris en charge et la mise en place de déchèteries mobiles sur Lyon et Villeurbanne. Les recettes générées sont de 2,5 M€ (4,6 M€ en 2017). La diminution du nombre de passages payants en déchèterie et la chute des prix des matières premières, notamment, du papier carton expliquent la baisse des recettes.

Le tri des déchets représente 10,3 M€ en dépenses, et 7,8 M€ en recettes (12,5 M€ en 2017). L'évolution des recettes est liée aux prix de reprise des matériaux recyclables dans les catégories les plus rémunératrices ainsi qu'à la baisse des tonnages valorisés en sortie de centres de tri (38 757 tonnes en 2018 contre 40 588 en 2017).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 8,6 M€, dont la majorité (8,4 M€) assurent l'exécution des opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (aménagement des déchèteries, entretien de l'usine sud et l'achat de matériel et poids-lourds destinés à la collecte).

0,2 M€ de travaux sont enregistrés pour l'aménagement du hall de départ de la subdivision de collecte sud située 117 rue de Gerland à Lyon 7°.

### **Qualité de vie - santé et environnement - risques**

L'action de la Métropole vise à réduire les pollutions, les nuisances sonores et les risques naturels ou technologiques.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 117 M€ (115,8 M€ en 2017), dont 114,2 M€ de contribution au Syndicat départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS). 0,7 M€ finance l'entretien, le contrôle et la réparation des poteaux d'incendie.

Les soutiens aux actions d'éducation au développement durable sont reconduits au même niveau que 2017, soit 0,6 M€, ainsi que les aides à divers dispositifs en faveur de l'environnement (0,4 M€).

Les dépenses liées à la mission sûreté publique et gestion de crise qui regroupe les actions d'évacuation des terrains et immeubles occupés de façon illicite s'élèvent à 0,2 M€.

En investissement, les mesures foncières prescrites par le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Feyzin et Genay requièrent 0,9 M€ sur l'exercice. Une subvention de 0,9 M€ est affectée aux travaux prescrits par les PPRT approuvés pour la protection des logements privés existants.

0,5 M€ permet la poursuite de l'aménagement hydraulique du bassin versant du ruisseau du Ravin à Sathonay Camp.

La Métropole a procédé au versement de subventions d'équipement aux bénéficiaires de propriétaires privés à hauteur de 0,2 M€ pour participer au remplacement des appareils de chauffage au bois individuels non performants et à la mise en œuvre du programme de résorption des points noirs du bruit le long de la route départementale 386 sur la Commune de Givors centre.

Les interventions récurrentes sur le réseau hydraulique (contrôle, extension et gros entretien du parc des bornes incendie) sont réalisées à hauteur de 1,9 M€.

### **Espaces naturels, agricoles et fluviaux**

Cette politique vise la préservation des espaces non bâtis dans le cadre d'un développement urbain vertueux, en s'appuyant sur des projets de mise en valeur et de gestion des espaces naturels.

Les dépenses de fonctionnement sont stables à 8,2 M€. Les soutiens aux projets nature s'élèvent à 3,8 M€, dont 2,5 M€ versés au Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM). Le Syndicat mixte du Rhône des îles et des Lônes (SMIRIL) et le Syndicat des Monts d'Or perçoivent respectivement une participation 0,4 M€.

Les soutiens à diverses actions de protection des espaces naturels et agricoles visant à préserver la biodiversité et les paysages sont reconduits à hauteur de 1,5 M€. 0,9 M€ est alloué aux politiques de lutte contre le bruit en milieu urbain et la pollution de l'air.

L'entretien des parcs métropolitains (Parilly, Lacroix Laval et parc technologique de Saint Priest) représente 0,7 M€.

En investissement, la participation statutaire de la Métropole au SYMALIM pour la valorisation du parc de Miribel Jonage s'élève à 1 M€.

La contribution au programme d'aménagement d'apportements destinés aux paquebots fluviaux, dans le cadre de la charte de partenariat 2016-2021 conclue à hauteur de 0,9 M€ avec Voies navigables de France (VNF) s'établit à 0,3 M€ en 2018.

0,1 M€ finance des opérations aménagement foncier, agricole et forestier (AFAF) pour la liaison autoroutière A89-A6 et la réalisation de la liaison autoroutière A466 (A6-A46 nord).

## **6 - Ressources**

### ***Fonctionnement de l'institution***

La mise en œuvre des politiques publiques nécessite la mobilisation de moyens humains, bâtimentaires, patrimoniaux, logistiques et d'assurance. En fonctionnement, les dépenses dédiées au fonctionnement de l'institution s'élèvent à 450 M€, en baisse de 3 M€ (453 M€ en 2017), dont près de 87 % sont destinés à la masse salariale.

Les crédits alloués aux ressources humaines représentent 395 M€ (394,9 M€ en 2017), dont 391 M€ pour la masse salariale (391,2 M€ en 2017) des 7 405 postes en équivalent temps plein au 31 décembre 2018. Cette très faible évolution s'explique principalement par le report de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR). Des décrets parus en décembre 2017 ont procédé au report, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, des mesures statutaires et des mesures de revalorisation indiciaire prévues initialement début 2018. Les autres facteurs d'évolution significatifs se rapportent :

- aux évolutions de la structure des effectifs avec d'une part, le glissement vieillesse technicité (GVT) pour un montant de 4,3 M€ (4,2 M€ en 2017) et, d'autre part, l'effet de "noria" qui désigne les différences de rémunérations entre les agents entrants et sortants (- 1,6 M€),
- à la réintroduction du jour de carence au 1<sup>er</sup> janvier 2018 représentant une non-dépense de 0,5 M€ pour 4 671 jours d'absence non payés.

En matière d'insertion, la Métropole procède au recrutement d'agents en contrat aidé avec un effectif moyen de 136 agents en 2018 (150 en 2017) ; ce qui représente 2,4 M€ de dépenses avec une aide de l'État de 0,5 M€.

La participation aux associations du personnel atteint 4,9 M€ (4,2 M€ en 2017).

Les crédits consacrés aux indemnités d'élus et aux frais de fonctionnement des groupes atteignent respectivement de 4,9 M€ (4,8 M€ en 2017) et 0,7 M€ (reconduction montant 2017).

Au-delà des dépenses de personnel, les autres charges de fonctionnement de l'institution se rapportent principalement aux locations, à l'entretien et au nettoyage des bâtiments accueillant les services de la Métropole (10,3 M€), aux assurances (2,4 M€), aux moyens informatiques (2,6 M€) et à la gestion du patrimoine privé (9,6 M€).

Les recettes de cette politique s'élèvent à 27,3 M€ (23,7 M€ en 2017), dont 9,9 M€ de revenus issus du patrimoine privé (9,7 M€ en 2017), 4,4 M€ de refacturations de charges de personnels mis à disposition d'autres organismes et 1,5 M€ de remboursement de frais par des tiers dans le cadre des assurances (0,9 M€ en 2017).

En investissement, les dépenses opérationnelles s'élèvent à 18,6 M€ (16,8 M€ en 2017) et 0,2 M€ en recettes.

14,4 M€ financent les opérations récurrentes de gros entretien sur le patrimoine, d'acquisition de matériels et de logiciels informatiques et d'équipements de télécommunication, d'achat de véhicules et d'aménagement de fourgons et d'acquisition de matériels techniques.

2 M€ sont alloués aux travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et à la création d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite (PMR) à l'Hôtel de la Métropole.

Le changement du système d'information dédié à la gestion des ressources humaines, l'acquisition d'un outil de pilotage des projets, la refonte de l'outil Prodige pour l'information des producteurs de déchets et la gestion des points et équipements de collecte, les outils liés à la dématérialisation de la chaîne comptable mobilisent 1 M€.

La réfection des toitures en amiante ciment sur certains bâtiments se poursuit pour 0,6 M€.

0,3 M€ contribue aux travaux d'aménagements liés à l'installation des services de la Métropole et à la construction du garage des véhicules légers et équipements annexes sur le site de Krüger à Villeurbanne.

0,2 M€ finance la création d'espaces d'accueil et d'accompagnement communs entre les Maisons de la Métropole et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Lyon. Le CCAS de la Ville de Lyon participe au financement des travaux à hauteur de 0,2 M€.

### **Gestion financière :**

Les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion financière s'élèvent à 353,6 M€ (373,2 M€ en 2017).

Les reversements de fiscalité aux communes représentent 233,4 M€, dont 213 M€ (213,7 M€ en 2017) pour les attributions de compensation et 20,5 M€ pour la dotation de solidarité communautaire. La baisse du volume des attributions de compensation s'explique par la prise en compte, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, des charges transférées au titre des 3 compétences "police des immeubles menaçant ruine", "gestion des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis" et "défense extérieure contre l'incendie".

Un produit de 8,1 M€ est reversé à la Ville de Lyon au titre de la taxe communale de consommation finale d'électricité perçue par la Métropole sur le territoire de la Commune.

Les contributions de la Métropole aux fonds de péréquation nationaux s'élèvent à 62,4 M€ (58,8 M€ en 2017). Elles concernent les prélèvements au titre :

- du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FPDMTO) pour 30,7 M€ (27,4 M€ en 2017),
- du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 20,2 M€ (20,6 M€ en 2017),
- du fonds de solidarité en faveur des départements (FSD) pour 6,3 M€ (5,5 M€ en 2017),
- du fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (FPCVAE) pour 5,2 M€ (5,3 M€ en 2017).

Les charges financières représentent 36,2 M€ (57,3 M€ en 2017). Le taux moyen de la dette est de 1,51 % au 31 décembre 2018. La durée résiduelle moyenne est de 9 ans et 11 mois.

Enfin, les subventions d'équilibre aux budgets annexes s'élèvent à 9,4 M€.

Les recettes de fonctionnement liées à la gestion financière sont de 2 439,8 M€ (2 356,5 M€ en 2017).

Les produits perçus au titre de la fiscalité directe sont les suivants :

- 261,3 M€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (254,1 M€ en 2017),
- 240,5 M€ pour la cotisation foncière des entreprises (234,7 M€ en 2017),
- 154,8 M€ pour la taxe d'habitation (151,1 M€ en 2017),
- 134 M€ pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (131,1 M€ en 2017).

S'agissant de la taxe d'habitation, la 1<sup>ère</sup> étape de sa suppression pour 80 % des ménages est transparente pour la Métropole, comme pour les autres collectivités bénéficiaires de cette taxe, cette opération donnant lieu à un dégrèvement (l'État se substitue au contribuable local).

Le montant du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) s'établit à 279,1 M€ (279,4 M€ en 2017). Pour mémoire, un transfert de 25 points de CVAE des départements au profit des régions a eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il concerne également la Métropole. La Région Auvergne-Rhône-Alpes verse en contrepartie une attribution de compensation régionale (ATCR), qui atteint 139,4 M€ en 2018 (une mensualité de 2017 n'ayant pas pu être comptabilisée, elle est enregistrée sur l'année 2018).



L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), imposition spécifique due par certains redevables exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie et des télécommunications, s'établit à 8,3 M€ (7,9 M€ en 2017).

Le produit de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est de 15,7 M€ (19,3 M€ en 2017). Cette baisse de 19 % est liée à une disposition de la loi de finance initiale pour 2017, qui a institué un versement obligatoire d'acompte de la taxe, à compter de 2017, pour certains établissements. Le produit de TASCOM a ainsi été majoré ponctuellement en 2017, et recule comme prévu en 2018.

Les recettes fiscales reversées par l'État comme compensations de charges transférées s'élèvent à 113,9 M€ (114 M€ en 2017) pour la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et à 64,7 M€ (61,9 M€ en 2017) pour la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA).

Le produit de la garantie individuelle de ressources (FNGIR) reste pratiquement inchangé à 107,5 M€.

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est de 347 M€ (299,4 M€ en 2017), auquel il convient d'ajouter le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation de 3,1 M€.

La Métropole est également bénéficiaire du fonds de compensation péréqué au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (15,3 M€ contre 15,1 M€ en 2017).

Le montant perçu pour la taxe d'aménagement (part départementale) est de 8,9 M€, contre 15,5 M€ en 2017.

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est de 10,6 M€ pour la part communale et de 11,9 M€ au titre de la part départementale.

Les attributions de compensation reversées par les communes sont de 10,8 M€ (10,7 M€ en 2017). Leur légère progression s'explique par la prise en compte des charges transférées au titre des 3 compétences "police des immeubles menaçant ruine", "gestion des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis" et "défense extérieure contre l'incendie", avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les concours financiers de l'État représentent 476,3 M€ en 2018 (477,9 M€ en 2017).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente 399,1 M€ (399,7 M€ en 2017), dont 1,3 M€ de recette exceptionnelle liée à un contentieux sur la dotation de compensation 2015 et 2016 de Givors/Grigny. La contribution au redressement des finances publiques est stable par rapport aux années précédentes, et reste à un niveau de 162,1 M€.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est reconduite à 58,9 M€.

Les allocations compensatrices de fiscalité locale visant à compenser des exonérations accordées au niveau national sont réalisées à 11,2 M€ (12,2 M€ en 2017).

Le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) perçu au titre des dépenses éligibles d'entretien des bâtiments publics et de la voirie représente 6,1 M€.

Les autres recettes de fonctionnement se rapportent à la gestion de la dette avec le versement par l'État de l'aide du fonds de soutien (FDS) liée au refinancement de la dette toxique pour 14,1 M€.

En investissement, la gestion de la dette représente 404,6 M€ en dépenses, et 272,1 M€ en recettes ; ce qui se traduit par une diminution du stock global de la dette de la Métropole entre 2017 et 2018.

Les remboursements en capital de la dette à long terme, y compris les mouvements de la dette mutualisée avec le Département, les remboursements anticipés sans refinancement et l'amortissement par anticipation de l'emprunt obligataire *in fine*, s'élèvent à 237,6 M€ (190,6 M€ en 2017).

Les remboursements anticipés avec refinancement et opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie atteignent 167,1 M€ (96,2 M€ en 2017).

87,8 M€ d'emprunts revolving ont été signés afin de calibrer les éventuels besoins de fin d'année et 17,25 M€ d'emprunts consolidés. L'encours de la dette au 31 décembre 2018 s'établit à 1 775,3 M€ (1 971,9 M€ au 31 décembre 2017) soit une baisse de près de 10 % (- 196,6 M€).

Les autres recettes d'investissement concernent l'excédent de fonctionnement capitalisé (236,1 M€), le FCTVA (33,9 M€), les amendes de police (22,6 M€) et la taxe d'aménagement (27,8 M€), dont une fraction est reversée aux communes (2,2 M€).

## 2° - Le budget annexe de l'assainissement

Les missions de ce service public à caractère industriel et commercial sont de préserver la qualité de l'environnement par une collecte des eaux usées et leur traitement garantissant des rejets non polluants dans le milieu aquatique.

Le service public de l'assainissement de la Métropole est exploité en régie. Le réseau d'assainissement s'étend sur 3 322 km d'égout, dont 1 844 km de réseau unitaire et 1 478 km de réseau d'égouts séparatif. Il comprend 12 stations de traitement des eaux usées qui traitent près 475 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour, dont 7 stations exploitées en régie et 5 stations gérées en marché d'exploitation, 75 stations de relevage et 433 déversoirs d'orage.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. Les crédits sont inscrits pour leur valeur hors taxe et la gestion de la TVA est assurée hors budget par le comptable public de la Métropole.

### a) - Les résultats

Le compte administratif 2018 du budget annexe de l'assainissement est arrêté à la somme de 230,6 M€ en recettes et 172,5 M€ en dépenses.

Les recettes réelles d'exploitation atteignent 142,3 M€ et les dépenses réelles 70,8 M€. L'autofinancement brut s'élève à 71,5 M€.

Les crédits de paiement pour financer les opérations de la PPI représentent 36 M€ en dépenses réelles, et 2 M€ en recettes réelles.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement (38,1 M€) le résultat de clôture affiche un solde positif de 25,3 M€.

Avec les 0,2 M€ de restes à réaliser en dépenses d'exploitation, le solde disponible à la clôture de l'exercice 2018 de 25 M€ fera l'objet d'une affectation à la décision modificative n° 1.

### Compte administratif 2018 - budget annexe de l'assainissement synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 4

Libellé	Investissement 2018 (en €)	Fonctionnement 2018 (en €)	Total 2018
<b>recettes totales</b>			
montant voté au budget primitif	99 987 500,00	116 212 075,00	216 199 575,00
montant voté*	138 246 019,27	118 659 854,75	256 905 874,02
<b>total réalisé</b>	<b>81 430 116,67</b>	<b>149 146 401,31</b>	<b>230 576 517,98</b>
taux de réalisation	58,90 %	125,69 %	89,75 %
taux de réalisation sur BP	81,44 %	128,34 %	106,65 %
<b>dépenses totales</b>			
montant voté au budget primitif	99 987 500,00	116 212 075,00	216 199 575,00
total des prévisions à la clôture	138 246 019,27	118 659 854,75	256 905 874,02
<b>total réalisé</b>	<b>63 596 473,49</b>	<b>108 933 964,51</b>	<b>172 530 438,00</b>
taux de réalisation	46,00 %	91,80 %	67,16 %
taux de réalisation sur BP	63,60 %	93,74 %	79,80 %
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>17 833 643,18</b>	<b>40 212 436,80</b>	<b>58 046 079,98</b>
résultat antérieur reporté	- 32 960 071,77	38 326 960,02	5 366 888,25

Libellé	Investissement 2018 (en €)	Fonctionnement 2018 (en €)	Total 2018
affectation du résultat à l'investissement		- 38 142 314,27	- 38 142 314,27
<b>résultat de clôture</b>	<b>- 15 126 428,59</b>	<b>40 397 082,55</b>	<b>25 270 653,96</b>
restes à réaliser dépenses	0,00	235 520,00	235 520,00
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	- 15 126 428,59	40 161 562,55	25 035 133,96

\* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (38 142 314,27 €)

### **b) - Les politiques publiques**

Les crédits de paiements pour 2018 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

#### **Compte administratif 2018 - budget annexe de l'assainissement - synthèse par politique publique toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 5**

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Économie, éducation, culture, sport</b>	<b>0,1</b>		<b>0,1</b>			
ville intelligente et politique numérique	0,1		0,1			
<b>Aménagement du territoire</b>		<b>0,5</b>	<b>0,5</b>			
développement urbain		0,3	0,3			
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public		0,2	0,2			
<b>Mobilité</b>		<b>1,8</b>	<b>1,8</b>			
mobilité des biens et des personnes		1,8	1,8			
<b>Environnement</b>	<b>34,5</b>	<b>32,6</b>	<b>67,1</b>	<b>141,6</b>	<b>4,9</b>	<b>146,5</b>
transition énergétique	0,2	0,0	0,2			
cycle de l'eau	34,2	32,6	66,9	141,6	4,9	146,5
<b>Ressources</b>	<b>36,2</b>	<b>21,5</b>	<b>57,8</b>	<b>0,7</b>	<b>38,2</b>	<b>38,9</b>
fonctionnement de l'institution	32,0	1,1	33,1	0,7	0,0	0,7
gestion financière * (dont TVA non déductible)	4,2	20,4	24,7	0,0	38,2	38,2
<b>Totaux</b>	<b>70,8</b>	<b>56,5</b>	<b>127,3</b>	<b>142,3</b>	<b>43,0</b>	<b>185,3</b>

\* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (38,1 M€)

#### **1 - Économie, éducation, culture, sport**

##### ***Ville intelligente et politique numérique***

0,1 M€ est consacré à la maintenance des équipements informatiques et applicatifs métiers.

#### **2 - Aménagement du territoire**

##### **Développement urbain**

En dépenses d'investissement, 0,3 M€ est alloué à la création de réseau du PUP Gervais Bussière, à Villeurbanne, et à la reprise de branchements d'assainissement vétustes sur la place des Terreaux et la rue Victor Hugo pour l'opération Cœur Presqu'île à Lyon 1<sup>er</sup> et Lyon 2<sup>e</sup>.

## **Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public**

0,2 M€ est dédié au projet de requalification de la rue Perronet à Vernaison pour la création et la modification du réseau.

### **3 - Mobilité**

#### ***Mobilité des biens et des personnes***

1,8 M€ finance les travaux sur les équipements d'assainissement accompagnant les opérations de voirie, notamment, la création d'une voie nouvelle à Solaize (0,8 M€) et la requalification de la rue du Buisson à Fleurieu sur Saône (0,3 M€) ; ainsi que la reprise du réseau unitaire pour les eaux de pluie à Lyon 7° dans le cadre de l'extension du réseau cyclable défini dans le plan d'actions pour les mobilités actives (PAMA) (0,1 M€).

### **4 - Environnement**

#### **Transition énergétique**

Les dépenses relatives aux fluides se sont élevées à 0,2 M€.

#### ***Cycle de l'eau***

Les dépenses d'exploitation de cette politique s'élèvent à 34,2 M€ (33,7 M€ en 2017).

Les charges d'exploitation des stations d'épuration représentent 17,1 M€ (17,6 M€ en 2017). Les dépenses liées aux stations de relèvement ont diminué de 6,9 %, soit 7,4 M€ contre 7,9 M€ en 2017 grâce à la maîtrise des dépenses d'électricité et de gaz et en raison d'une diminution d'achat de pièces détachées et de prestations de maintenance.

Les charges d'exploitation et de maintenance des réseaux sont de 3,6 M€ (3,9 M€ en 2017).

Les frais de gestion s'élèvent à 3,2 M€, dont 2,4 M€ de reversement de la taxe VNF et 0,7 M€ pour la nouvelle convention passée avec le Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG) relative au traitement de ses effluents.

Dans le cadre du contrat de DSP à Eau du Grand Lyon, 0,4 M€ correspond à la rémunération du recouvrement de la redevance d'assainissement versée à Eau du Grand Lyon.

Le soutien aux projets de coopération internationale en faveur des pays en voie de développement en matière d'assainissement est reconduit à hauteur de 0,3 M€.

Les recettes d'exploitation s'établissent à 141,6 M€ (121,6 M€ en 2017). Le produit de la redevance d'assainissement, principale recette de ce budget s'élève à 100,2 M€ (72,5 M€ en 2017). Cette augmentation est liée au changement exceptionnel de modalités de reversements en 2018 au titre du contrat de DSP avec Eau du Grand Lyon mais aussi par la hausse conjoncturelle de la redevance liée aux eaux de nappes issues de pompage dans le cadre de chantiers de constructions ou de dépollutions des sols.

Les recettes liées à l'activité des stations d'épuration sont de 5,6 M€ (7,3 M€ en 2017). Cette diminution de 23 % s'explique par la baisse des primes allouées par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et la suppression de la prime d'aide à la gestion durable à compter de 2018. Les stations de relèvement génèrent 7,7 M€ de recettes.

Les recettes issues de l'exploitation et la maintenance s'élèvent à 8,7 M€ (9,3 M€ en 2017) en raison de la baisse de la participation financière à l'assainissement collectif (PFAC) passant de 6,4 M€ en 2017, à 5,5 M€ en 2018.

Enfin, la participation du budget principal au titre de la gestion des eaux pluviales est de 18,8 M€.

Les crédits d'investissement représentent 32,6 M€ en dépenses mobilisés pour la PPI et 4,9 M€ en recettes, dont 2 M€ également sur le périmètre de la PPI.

5,1 M€ de dépenses sont alloués à la restructuration du collecteur de l'Yzeron avec l'aide de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 0,9 M€.

Dans les quartiers des Meurières et des Etachères à Mions, la construction des réseaux d'eaux usées est lancée pour 2,6 M€. Cette opération est subventionnée à hauteur de 0,2 M€ également par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

2,4 M€ financent les travaux de réhabilitation du collecteur situé sous le cours d'Herbouville à Lyon 4°.

Les installations pour la valorisation du biogaz de la station d'épuration de la Feyssine à Villeurbanne nécessitent 1,7 M€. Elles bénéficient d'un concours de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse dans le cadre du contrat métropolitain 2016-2019 à hauteur de 0,4 M€.

Les dépenses pour les opérations de grosse maintenance et de renouvellement d'équipements s'élèvent à 14,9 M€, soit 93 % des crédits ouverts (14,2 M€ en 2017). Elles contribuent à la rénovation ou à l'extension des réseaux, à l'installation des branchements pour le compte de tiers, aux investissements dans les stations d'épuration, aux travaux en accompagnement d'opérations de voirie et au renouvellement des matériels techniques.

En recettes hors PPI, la participation du budget principal aux travaux pour collecter les eaux pluviales dans les réseaux unitaires s'établit à 2,9 M€.

## **5 - Ressources**

### ***Fonctionnement de l'institution***

Les charges d'exploitation s'élèvent à 32 M€ (32,5 M€ en 2017), dont 29,5 M€ de charges de personnel (28,9 M€ en 2017). Cette augmentation s'explique, notamment, par l'impact des mesures réglementaires. Au 31 décembre 2018, on comptabilisait 584,35 postes en équivalent temps plein.

Les autres postes de dépenses concernent principalement la location révisée de l'immeuble "Le Triangle" qui abrite la direction de l'eau pour 0,7 M€ (1,3 M€ en 2017) et les primes d'assurances (0,8 M€) en baisse de 0,2 M€ par rapport à 2017 suite au nouveau contrat responsabilité civile.

0,7 M€ concerne la quote-part du loyer annuel des locaux occupés par la direction de l'eau et la refacturation de la maintenance des véhicules légers affectés aux agents de la direction de l'eau.

Les dépenses d'investissement atteignent 1,1 M€ et concourent à l'achat de matériels techniques et de véhicules légers, à la réfection des toitures amiantées et l'aménagement de bâtiments du service de l'assainissement, à l'acquisition de logiciels et de matériels informatiques et au financement du projet Camele'Eau pour la refonte de l'outil du système d'assainissement (0,1 M€).

### ***Gestion financière***

En matière de gestion financière, les dépenses d'exploitation liées à la gestion de la dette s'établissent à 4,1 M€ (5 M€ en 2017). En investissement, les remboursements du capital de la dette atteignent 20,4 M€ (43,5 M€ en 2017). L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2017 à la section d'investissement représente 38,2 M€ (9,1 M€ en 2017)

En l'absence d'emprunts nouveaux, l'encours de la dette s'établit à 145,8 M€ au 31 décembre 2018 contre 165,9 M€ à fin 2017. La durée résiduelle moyenne est de 10 ans et 3 mois

## **3° - Le budget annexe des eaux**

Le service de production et de vente d'eau potable est affermé dans le cadre d'une DSP. Il représente un patrimoine composé de 11 sites de captage, 64 réservoirs ou châteaux d'eau et 4 057 km de conduite d'eau potable pour une production annuelle de 87,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau. Ce budget comptabilise essentiellement, en section d'exploitation, les flux financiers entre la Métropole et le délégataire et, en investissement, les travaux consacrés à la sécurité de la ressource en eau, à la réhabilitation et à l'extension du réseau.

### ***a) - Les résultats***

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont inscrits pour leur valeur hors taxes et la gestion de la TVA est assurée hors budget par le comptable public de la Métropole.

Le compte administratif 2018 du budget annexe des eaux est arrêté à la somme de 67,1 M€ en recettes, et 59,6 M€ en dépenses. Les recettes réelles d'exploitation atteignent 25,1 M€ et les dépenses réelles 9 M€. L'autofinancement brut s'élève à 16,2 M€.

Les crédits de paiement pour financer la réalisation de la PPI atteignent 17 M€ en dépenses réelles, et 0,02 M€ en recettes réelles.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement, le résultat de clôture affiche un solde positif de 0,8 M€.

Avec des restes à réaliser en dépenses d'exploitation de 0,6 M€, le solde disponible à la clôture de l'exercice 2018 de 0,3 M€ fera l'objet d'une affectation à la décision modificative n° 1.

**Compte administratif 2018 - budget annexe des eaux - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 6**

Libellé	Investissement 2018 (en €)	Fonctionnement 2018 (en €)	Total 2018
<b>recettes totales</b>			
montant voté au budget primitif	44 460 317,00	25 234 454,00	69 694 771,00
montant voté*	59 466 825,94	25 749 702,02	85 216 527,96
<b>total réalisé*</b>	<b>40 291 989,50</b>	<b>26 825 660,71</b>	<b>67 117 650,21</b>
taux de réalisation	67,76 %	104,18 %	78,76 %
taux de réalisation sur BP	90,62 %	106,31 %	96,30 %
<b>dépenses totales</b>			
montant voté au budget primitif	44 460 317,00	25 234 454,00	69 694 771,00
total des prévisions à la clôture	59 466 825,94	25 749 702,02	85 216 527,96
<b>total réalisé</b>	<b>38 837 550,42</b>	<b>20 749 592,00</b>	<b>59 587 142,42</b>
taux de réalisation	65,31 %	80,58 %	69,92 %
taux de réalisation sur BP	87,35 %	82,23 %	85,50 %
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>1 454 439,08</b>	<b>6 076 068,71</b>	<b>7 530 507,79</b>
résultat antérieur reporté	- 7 201 440,02	19 399 556,96	12 198 116,94
affectation du résultat à l'investissement		- 18 889 308,94	- 18 889 308,94
<b>résultat de clôture</b>	<b>- 5 747 000,94</b>	<b>6 586 316,73</b>	<b>839 315,79</b>
restes à réaliser dépenses	0,00	564 657,59	564 657,59
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	- 5 747 000,94	6 021 659,14	274 658,20

\* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (18 889 308,94 €)

**b) - Les politiques publiques**

Les crédits de paiements pour 2018 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

**Compte administratif 2018 - budget annexe des eaux - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 7**

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Aménagement du territoire</b>		<b>0,5</b>	<b>0,5</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
développement urbain		0,4	0,4			
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public		0,1	0,1		0,0	0,0
<b>Mobilité</b>		<b>0,7</b>	<b>0,7</b>			
mobilité des biens et des personnes		0,7	0,7			
<b>Environnement</b>	<b>4,2</b>	<b>15,6</b>	<b>19,9</b>	<b>24,5</b>	<b>0,0</b>	<b>24,5</b>
cycle de l'eau	4,2	15,6	19,8	24,5	0,0	24,5
<b>Ressources</b>	<b>4,8</b>	<b>20,2</b>	<b>24,9</b>	<b>0,6</b>	<b>28,4</b>	<b>29,0</b>
fonctionnement de l'institution	3,2	0,0	3,2	0,6		0,6
gestion financière*	1,6	20,2	21,7	0,0	28,4	28,4
<b>Totaux</b>	<b>9,0</b>	<b>37,0</b>	<b>46,0</b>	<b>25,1</b>	<b>28,4</b>	<b>53,6</b>

\* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (18,9 M€)

**1 - Aménagement du territoire**

Les opérations d'investissement sur le réseau d'eau potable représentent 0,5 M€, dont, 0,4 M€ pour le développement urbain et 0,1 M€ pour la conception, l'entretien et la gestion des espaces publics.

**Développement urbain**

0,4 M€ en investissement concerne les frais de renouvellement des réseaux sur le secteur Cœur de Presqu'île à Lyon 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>, les travaux sur les installations d'eau potable dans le cadre des aménagements de voiries et d'espaces publics des PUP Saint Vincent de Paul à Rillieux la Pape et Gervais Bussièrre à Villeurbanne, ainsi que l'achat d'ouvrages à l'aménageur de l'opération les Balcons de Sermenaz à Rillieux la Pape.

**Espaces publics : conception, entretien et gestion**

En investissement, les interventions sur le réseau d'eau potable (0,1 M€) sont réalisées dans le cadre du réaménagement des rives de Saône à Lyon 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>, et du traitement des voiries suite à la requalification de la place Thevenot à Sathonay Camp.

**2 - Mobilité**

Les travaux d'investissement représentent 0,7 M€, dont

- 0,2 M€ en lien avec la ligne de tramway T6,
- 0,2 M€ pour la refonte du réseau amianté sur le quartier Bel Air à Saint Priest,
- 0,2 M€ sur le site de la ligne C3 à Villeurbanne,
- 0,09 M€ pour des travaux de construction de réseaux des rues Bouchut à Paul Bert, ainsi que les branchements et les raccordements en alimentation d'eau potable sur le tronçon rue Garibaldi à Lyon 3<sup>e</sup>.

**3 - Environnement****Cycle de l'eau**

Cette politique publique comprend la majorité des crédits du budget annexe des eaux, notamment, en recettes d'exploitation pour 24,5 M€ (25,1 M€ en 2017). Le produit des ventes d'eau atteint 23,2 M€ (23,6 M€ en 2017). Les subventions reçues de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse dans le cadre du Fonds eau restent stables à 0,6 M€.

Les dépenses d'exploitation représentent 4,2 M€ (3,6 M€ en 2017). Cette évolution est liée à la mise en œuvre de la nouvelle convention pour l'achat d'eau en gros auprès du Syndicat intercommunal de distribution d'eau du sud-ouest lyonnais (SIDESOL) au titre de la Commune de Marcy l'Étoile. Les subventions versées dans

le cadre des actions de coopération décentralisée représentent 0,9 M€. Les prestations réalisées dans le cadre du désengrèvement du Vieux Rhône atteignent 0,4 M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 15,6 M€. Elles permettent le gros entretien d'un patrimoine composé de 11 sites de captage, 64 réservoirs et plus de 4 000 km de conduites d'eau potable.

3,9 M€ sont affectés à la restructuration des réseaux humides situés à Lyon Part-Dieu et à l'enlèvement des atterrissements à Rillieux la Pape.

2,9 M€ assurent le gros entretien, le renouvellement et la sécurité du réseau, notamment, sur les Communes de Saint Génis Laval, Vaulx en Velin, Caluire et Cuire, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Priest, Charly et Vernaison.

1,7 M€ est lié à la rénovation du patrimoine vieillissant sur les réservoirs de Rillieux la Pape, Caluire et Cuire, Saint Didier au Mont d'Or et Fleurieu sur Saône.

Les opérations de grosse maintenance et de renouvellement d'équipements restent stables à 7,2 M€.

#### **4 - Ressources**

##### ***Fonctionnement de l'institution***

Les charges d'exploitation restent stables à 3,2 M€, dont 2,4 M€ de charges de personnel (2,3 M€ en 2017). Au 31 décembre 2018 on comptabilisait 38,98 postes en équivalent temps plein.

Les autres dépenses d'exploitation (hors dépenses de personnel) concernent principalement la gestion des locaux, notamment, les taxes foncières (0,5 M€) la quote-part du loyer annuel des locaux occupés par la direction de l'eau (0,2 M€).

##### ***Gestion financière***

En dépenses d'exploitation, la gestion de la dette, intérêts et frais financiers s'élève à 1,6 M€.

En investissement, les remboursements du capital de la dette atteignent 20,2 M€, dont 10 M€ de remboursements anticipés sans refinancement et 0,6 M€ de remboursement *in fine* d'un emprunt obligataire. En recettes, l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2017 représente 18,9 M€ (3,7 M€ en 2017).

9,5 M€ d'emprunts revolving ont été signés afin de calibrer les éventuels besoins d'équilibre de fin d'année. L'encours de dette s'élève à 28,7 M€ au 31 décembre 2018 (38,8 M€ à fin 2017) pour une durée de vie résiduelle de 5 ans et 12 mois.

#### **4° - Le BAOURD**

L'activité de ce budget est assujettie à la TVA. Les crédits de dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement sont inscrits pour leur valeur hors taxes et la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable public de la Métropole.

Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes. Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement. Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

##### **a) - Les résultats**

Le compte administratif 2018 du BAOURD est arrêté à la somme de 35,6 M€ en recettes, et 31,6 M€ en dépenses.

Il affiche des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement à 14,7 M€.



Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement (3,9 M€), le résultat de clôture est nul.

**Compte administratif 2018 - BAOURD - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 8**

Libellé	Investissement 2018 (en €)	Fonctionnement 2018 (en €)	Total 2018
<b>recettes totales</b>			
montant voté au budget primitif	18 673 065,00	37 346 130,00	56 019 195,00
montant voté*	22 288 296,38	36 707 523,60	58 995 819,98
<b>total réalisé</b>	<b>6 819 088,68</b>	<b>28 735 805,97</b>	<b>35 554 894,65</b>
taux de réalisation	30,59 %	78,28 %	60,27 %
taux de réalisation sur BP	36,52 %	76,94 %	63,47 %
<b>dépenses totales</b>			
montant voté au budget primitif	18 673 065,00	37 346 130,00	56 019 195,00
total des prévisions à la clôture	22 288 296,38	36 707 523,60	58 995 819,98
<b>total réalisé</b>	<b>14 046 242,73</b>	<b>17 574 117,34</b>	<b>31 620 360,07</b>
taux de réalisation	63,02 %	47,88 %	53,60 %
taux de réalisation sur BP	75,22 %	47,06 %	56,45 %
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>- 7 227 154,05</b>	<b>11 161 688,63</b>	<b>3 934 534,58</b>
résultat antérieur reporté	- 3 934 534,58	3 934 534,58	0,00
affectation du résultat à l'investissement		- 3 934 534,58	- 3 934 534,58
<b>résultat de clôture</b>	<b>- 11 161 688,63</b>	<b>11 161 688,63</b>	<b>0,00</b>
restes à réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	- 11 161 688,63	11 161 688,63	0,00

\* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (3 934 534,58 €)

**b) - Les politiques publiques**

Les crédits de paiement exécutés en 2018 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

**Compte administratif 2018 - BAOURD - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 9**

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Aménagement du territoire</b>	<b>14,7</b>		<b>14,7</b>	<b>7,2</b>		<b>7,2</b>
cohésion territoriale (dont politique de la ville)	4,1		4,1	3,3		3,3
développement urbain	10,6		10,6	3,9		3,9
<b>Ressources</b>	<b>0,0</b>		<b>0,0</b>	<b>7,5</b>	<b>3,9</b>	<b>11,4</b>
gestion financière*				7,5	3,9	11,4
<b>Totaux</b>	<b>14,7</b>		<b>14,7</b>	<b>14,7</b>	<b>3,9</b>	<b>18,6</b>

\* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (3,9 M€)

## **1 - Aménagement urbain**

### ***Cohésion territoriale***

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4,1 M€ (6,4 M€ en 2017), dont 1,9 M€ de travaux d'aménagement pour la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin.

Les acquisitions foncières pour l'opération quartier Saint Jean secteur sud, à Villeurbanne, représentent 1,2 M€.

Le démarrage des 2 derniers chantiers projet urbain Mermoz à Lyon mobilise 0,6 M€. Les travaux des espaces publics sont terminés à 90 %. L'opération a permis la réhabilitation de 228 habitations et la création de 400 logements. La densité du quartier a été augmentée de 15 %.

Les cessions foncières, principales recettes de fonctionnement, s'élèvent à 3,3 M€. Elles se rapportent à 2 opérations sur la Commune de Vaulx en Velin à savoir la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin et le GPV de la Grappinière.

### ***Développement urbain***

Les dépenses s'établissent à 10,6 M€, dont 8,9 M€ pour la ZAC Villeurbanne La Soie avec la mise en chantier de plus de 300 logements, la création d'un groupe scolaire, d'une crèche et la constitution du maillage viaire du secteur Carré de Soie à travers la création de nouvelles voiries. Cette opération bénéficie de 3,9 M€ de participations des partenaires.

Dans le cadre du PUP du secteur de l'esplanade de la Poste à Dardilly visant à renforcer et épaissir le centre-bourg, les travaux de maîtrise d'œuvre atteignent 1,5 M€.

## **2 - Ressources**

### ***Gestion financière***

Concernant la gestion financière, la recette de fonctionnement de 7,5 M€ concerne la subvention d'équilibre versée par le budget principal (6,9 M€ en 2017). L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2017 à la section d'investissement représente 3,9 M€ de recettes.

### **5° - Le budget annexe du réseau de chaleur**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et selon l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la Métropole dispose de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des communes situées sur son territoire.

L'activité est assujettie à la TVA. Les crédits de dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement sont inscrits pour leur valeur hors taxes, et la gestion de la TVA est assurée hors budget, par le comptable public de la Métropole.

#### ***a) - Les résultats***

Le compte administratif 2018 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêté à 6,7 M€ en dépenses, et 8,9 M€ en recettes.

Les réalisations de section d'exploitation atteignent en mouvements réels 0,7 M€ en dépenses, et 2,2 M€ en recettes et dégagent un autofinancement brut de 1,5 M€.

En investissement, les dépenses réelles s'établissent à 4,9 M€ et les recettes à 5,6 M€. Les crédits de paiement relevant du périmètre de la PPI atteignent 1,1 M€ en dépenses réelles et 1 M€ en recettes réelles.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement, le résultat de clôture affiche un solde positif de 2,3 M€.

**Compte administratif 2018 - budget annexe du réseau de chaleur - synthèse (mouvements réels et ordres) - tableau n° 10**

Libellé	Investissement 2018 (en €)	Fonctionnement 2018 (en €)	Total 2018
<b>recettes totales</b>			
montant voté au budget primitif	2 629 601,00	2 437 600,00	5 067 201,00
montant voté*	9 367 710,97	4 151 796,00	13 519 506,97
<b>total réalisé</b>	<b>6 456 536,21</b>	<b>2 460 277,04</b>	<b>8 916 813,25</b>
taux de réalisation	68,92 %	59,26 %	65,96 %
taux de réalisation sur BP	245,53 %	100,93 %	175,97 %
<b>dépenses totales</b>			
montant voté au budget primitif	2 629 601,00	2 437 600,00	5 067 201,00
total des prévisions à la clôture	9 367 710,97	4 151 796,00	13 519 506,97
<b>total réalisé</b>	<b>5 123 733,99</b>	<b>1 561 239,25</b>	<b>6 684 973,24</b>
taux de réalisation	54,70 %	37,60 %	49,45 %
taux de réalisation sur BP	194,85 %	64,05 %	131,93 %
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>1 332 802,22</b>	<b>899 037,79</b>	<b>2 231 840,01</b>
résultat antérieur reporté	- 1 634 549,60	3 637 159,17	2 002 609,57
affectation du résultat à l'investissement		- 1 937 159,17	- 1 937 159,17
<b>résultat de clôture</b>	<b>- 301 747,38</b>	<b>2 599 037,79</b>	<b>2 297 290,41</b>
restes à réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	- 301 747,38	2 599 037,79	2 297 290,41

\* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (1 937 159,17 €)

**b) - Les politiques publiques**

Les crédits de paiement exécutés en 2018 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

**Compte administratif 2018 - budget annexe du réseau de chaleur - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 11**

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Environnement</b>	<b>0,3</b>	<b>1,1</b>	<b>1,4</b>	<b>2,2</b>	<b>1,0</b>	<b>3,2</b>
transition énergétique	0,3	1,1	1,4	2,2	1,0	3,2
<b>Ressources</b>	<b>0,4</b>	<b>3,8</b>	<b>4,2</b>	<b>0,0</b>	<b>4,6</b>	<b>4,6</b>
gestion financière*	0,3	3,8	4,1		4,6	4,6
<b>Totaux</b>	<b>0,7</b>	<b>4,9</b>	<b>5,6</b>	<b>2,2</b>	<b>5,6</b>	<b>7,8</b>

\* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (1,9 M€)

**1 - Environnement****Transition énergétique**

Les dépenses atteignent 0,3 M€ et concernent le réseau de chaleur de Vaulx en Velin pour des dépenses d'entretien de la turbine de cogénération et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des DSP.

Les recettes représentent 2,2 M€ et correspondent aux redevances contractuelles perçues des délégataires exploitant les réseaux.

Les dépenses d'investissement représentent 1,1 M€ et concernent les travaux de révision du moteur de cogénération et la réalisation de la chaufferie Biomasse à Vaulx en Velin ainsi que la mise en conformité acoustique de la chaufferie de la Duchère à Lyon 9°.

L'ANRU finance les équipements de Vaulx en Velin à hauteur de 1M€.

### **Gestion financière**

En matière de gestion financière, les charges d'exploitation liées à la gestion de la dette restent stables à 0,3 M€. En investissement, les remboursements du capital de la dette représentent 3,8 M€ dont 2,7 M€ de remboursements anticipés avec refinancement (dépense et recette). L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2017 à la section d'investissement représente 1,9 M€ de recettes.

En l'absence d'emprunt nouveau, l'encours de la dette est de 11,4 M€ au 31 décembre 2018 (11,9 M€ en 2017) pour une durée de vie résiduelle de 17 ans et 11 mois

### **6° - Le budget annexe du restaurant administratif**

Le restaurant administratif offre 2 prestations soumises au taux de TVA intermédiaire de 10 % :

- un self-service réservé aux agents métropolitains et aux tiers admis sous conditions,
- un restaurant dit "officiel", qui propose une restauration comparable à celle du secteur.

L'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, justifie un budget annexe afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité. La TVA due et récupérée est gérée hors budget par le comptable de la Métropole. Les crédits de dépenses et recettes d'exploitation ainsi que d'investissement sont inscrits pour leur valeur hors taxes dans le compte administratif.

#### **a) - Les résultats**

Le compte administratif 2018 du budget annexe du restaurant administratif est arrêté à 3,1 M€ en recettes et 3,1 M€ en dépenses.

Le résultat de clôture de l'exercice 2018 est nul.

### **Compte administratif 2018 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse (mouvements réels et ordres) - tableau n° 12**

Libellé	Investissement 2018 (en €)	Fonctionnement 2018 (en €)	Total 2018
<b>recettes totales</b>			
montant voté au budget primitif	208 261,00	3 115 120,00	3 323 381,00
montant voté	208 261,00	3 118 120,00	3 326 381,00
<b>total réalisé</b>	<b>142 926,72</b>	<b>2 934 828,75</b>	<b>3 077 755,47</b>
taux de réalisation	68,63 %	94,12 %	92,53 %
taux de réalisation sur BP	68,63 %	94,21 %	92,61 %
<b>dépenses totales</b>			
montant voté au budget primitif	208 261,00	3 115 120,00	3 323 381,00
total des prévisions à la clôture	208 261,00	3 118 120,00	3 326 381,00
<b>total réalisé</b>	<b>142 926,72</b>	<b>2 934 828,75</b>	<b>3 077 755,47</b>
taux de réalisation	68,63 %	94,12 %	92,53 %
taux de réalisation sur BP	68,63 %	94,21 %	92,61 %
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Libellé	Investissement 2018 (en €)	Fonctionnement 2018 (en €)	Total 2018
résultat antérieur reporté	0,00		0,00
affectation du résultat à l'investissement		0,00	0,00
<b>résultat de clôture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
restes à réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	0,00	0,00	0,00

### **b) - Les politiques publiques**

Les crédits de paiement exécutés en 2018 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

#### **Compte administratif 2018 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 13**

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Ressources</b>	<b>2,8</b>	<b>0,0</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>0,0</b>	<b>2,8</b>
fonctionnement de l'institution	2,8	0,0	2,8	0,8		0,8
gestion financière				2,0	0,0	2,0
<b>Totaux</b>	<b>2,8</b>	<b>0,0</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>0,0</b>	<b>2,8</b>

En matière de fonctionnement de l'institution, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2,8 M€ contre 3,1 M€ en 2017, dont 1,8 M€ pour la rémunération du personnel. Au 31 décembre 2018, on comptabilisait 40,17 postes en équivalent temps plein.

Les dépenses alimentaires atteignent 0,7 M€. Les frais de logistique (fournitures pour l'entretien, nettoyage, combustibles, primes d'assurances, etc.) inhérents à l'activité du restaurant sont de 0,3 M€.

Avec 204 440 repas servis sur l'année, soit 735 de plus qu'en 2017 et un coût moyen unitaire de 3,77 € (3,73 € en 2017), le produit de la vente des repas reste stable, à hauteur de 0,8 M€.

Les participations d'équilibre du budget principal sont retracées en gestion financière (2 M€ en fonctionnement et 0,02 M€ en investissement).

### **III - Les autorisations de programme et autorisations d'engagement**

La Métropole pilote ses projets d'investissement dans le cadre d'une PPI couvrant la période 2015-2020, adoptée par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015. La PPI 2015-2020, estimée à 3 520 M€ de dépenses (350 M€ de recettes) sur l'ensemble des budgets de la collectivité fait l'objet d'une gestion en autorisations de programme et crédits de paiement.

La Métropole gère, par ailleurs, une partie de ses crédits de fonctionnement au moyen d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement, notamment, pour le versement de certaines subventions ou la gestion des opérations d'urbanisme en régie directe.

Les autorisations de programme/autorisations d'engagement déterminent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses pluriannuelles.

Les crédits de paiement fixent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme/autorisations d'engagement correspondantes (article L 3661-7 du CGCT).

Le montant des autorisations de programme/autorisations d'engagement peut être révisé à chaque étape budgétaire.

Une fois votées, les autorisations de programme nouvelles peuvent être individualisées. Cette étape consiste à réserver un financement sur une autorisation de programme globale pour l'attribuer spécifiquement à une opération déterminée. La décision d'individualisation appartient au Conseil de la Métropole. Un bilan de la gestion pluriannuelle est présenté, chaque année, lors du vote du compte administratif.

## A - Les autorisations de programme/crédits de paiement en 2018

### 1 - Individualisations des opérations nouvelles

Au budget primitif 2018, le montant plafond des autorisations de programme nouvelles ou complémentaires de dépenses a été fixé à 645,8 M€ tous budgets, dont 565,5 M€ au budget principal.

Les décisions modificatives votées par le Conseil métropolitain le 25 juin 2018, puis le 5 novembre 2018, ont validé l'inscription de 34,1 M€ d'autorisations de programme supplémentaires en dépenses, portant le montant des autorisations de programme nouvelles à 680 M€ tous budgets, dont 598,4 M€ au budget principal.

Dans le même temps, les autorisations de programme de recettes (47,8 M€ au budget primitif 2018) ont été portées à 90,5 M€.

Au terme de l'exercice 2018, 97,02 % des autorisations de programme/crédit de paiement ont été individualisées en dépenses, et 78,2 % en recettes, représentant 659,8 M€ d'autorisations de programme de dépenses, dont 582,7 M€ au budget principal, et 70,8 M€ d'autorisations de programme de recettes, dont 70 M€ au budget principal.

À la fin 2018, le stock d'autorisations de programme en cours s'établit à 1 377 M€, dont 1 196 M€ au budget principal.

Le taux de couverture permet de mesurer la durée nécessaire à la réalisation totale des autorisations de programme déjà individualisées, en formant l'hypothèse d'un niveau de mandatement équivalent à celui de l'exercice en cours. À l'issue de l'exercice 2018, il s'établit à 2 ans et 3 mois.

### 2 - La répartition des autorisations de programme par politique publique

Ces montants sont répartis par politiques publiques comme suit :

#### Montants individualisés en M€ tous budgets (opérations récurrentes et projets)

Politiques publiques	Dépenses 2018	Recettes 2018
<b>Économie, éducation, culture, sport</b>	<b>93,6</b>	<b>3,1</b>
culture	4,4	0,0
développement économique et compétitivité de la Métropole	6,3	0,0
éducation	56,1	0,0
enseignement supérieur et recherche	23,7	2,9
rayonnement et attractivité de la Métropole	1,4	0,0
Ville intelligente et politique numérique	1,6	0,0
insertion et emploi	0,1	0,2
<b>Solidarité et habitat</b>	<b>86,4</b>	<b>12,6</b>
habitat et logement	83,2	12,6
politique de l'enfance et de la famille	3,1	0,0
protection maternelle et infantile et prévention-santé	0,1	0,0
<b>Aménagement du territoire</b>	<b>225,5</b>	<b>25,3</b>
cohésion territoriale (dont politique de la ville)	25,9	0,0
coopération territoriale	12,1	0,0
développement urbain	147,7	19,5

Politiques publiques	Dépenses 2018	Recettes 2018
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	39,8	5,8
<b>Mobilité</b>	<b>141,9</b>	<b>10,3</b>
mobilité des biens et des personnes	141,9	10,3
<b>Environnement</b>	<b>91,9</b>	<b>0,1</b>
cycle de l'eau	74,1	0,0
cycle des déchets	10,5	0,0
espaces naturels, agricoles et fluviaux	4,6	0,0
qualité de vie-santé & environnement – risques	1,9	0,0
transition énergétique	0,8	0,1
<b>Ressources</b>	<b>22,3</b>	<b>0,0</b>
fonctionnement de l'institution	22,3	0,0
<b>Total</b>	<b>661,6</b>	<b>51,4</b>

### Économie, éducation, culture, sport

Les actions relatives à la culture concernent, notamment, l'extension du Centre de conservation et d'étude des collections (CCEC) du musée des Confluences en vue de l'aménagement de locaux à équiper d'une régulation thermique et hygrométrique pour 2,7 M€. 0,2 M€ est consacré aux équipements culturels et 0,3 M€ concourt à la poursuite de la rénovation des loges des Nuits de Fourvière.

En matière de développement économique et compétitivité, la Métropole soutient la dynamique d'innovation en finançant, à hauteur de 2 M€, les pôles de compétitivité.

2,3 M€ sont investis dans le projet Vallée de la chimie, qui a vocation à se construire progressivement grâce à la mise en œuvre du plan guide élaboré en 2014-2015 et de partenariats publics/privés innovants. Ce projet a un fort effet levier sur les investissements privés, par la réalisation de projets industriels (entre 50 et 100 M€ au minimum via l'Appel des 30) et par les participations privées aux coûts de réalisations des infrastructures et des voiries dans les futurs PUP. Dans ce cadre, 1 M€ est consacré au lancement des études, acquisitions et premiers travaux d'aménagement en vue de la requalification des ZI de Sous Gournay et Château de l'Île à Feyzin et 1,3 M€ permet de réaliser des travaux et l'achat de fonciers sur le secteur Aulagne à Saint Fons.

Enfin, la Métropole mobilise 1,2 M€ pour la requalification de la ZI La Rize à Vaulx en Velin afin de maintenir l'attractivité du site, en garantissant des conditions d'exploitation plus fonctionnelles aux entreprises, la sécurisation de tous les déplacements, l'apaisement des circulations poids lourds et le développement de nouveaux services (fibre optique, etc.).

En matière d'éducation, la Métropole finance l'extension et la restructuration du collège Jean de Tournes à Fontaines sur Saône à hauteur de 3 M€. La restructuration partielle du collège Elsa Triolet à Vénissieux est programmée pour 8,3 M€. La construction d'un collège chemin de Revaion à Saint Priest pour l'accueil de 750 élèves en classes "Section d'enseignement général et professionnel adapté" (SEGPA) est également lancée pour 19,8 M€. 8 M€ sont destinés à l'achat des emprises foncières et aux études pour l'implantation à Lyon 7° d'un nouveau collège rue Pré Gaudry.

En matière d'enseignement supérieur et de recherche, la Métropole participe à hauteur de 8,18 M€ à l'opération de rénovation des infrastructures du campus de LyonTech-la Doua dans le cadre du CPER 2015-2020 avec une participation de l'État sur ce volet pour 2,9 M€.

Par ailleurs, un financement complémentaire de 3,5 M€ assure la poursuite des actions en faveur de l'offre de logements étudiants également engagées dans le cadre du CPER 2015-2020.

L'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), le Clos Jouve située à Lyon 4°, fait l'objet d'une réhabilitation partielle à hauteur de 5,6 M€ pour permettre la réfection de la toiture, le traitement des menuiseries extérieures et des éléments de maçonnerie les plus dégradés, susceptibles de représenter un danger pour le public.

Enfin, dans le cadre du projet du CIRI, une subvention d'équipement d'un montant de 5,5 M€ est attribuée à l'Université Claude Bernard à Lyon 1.

En matière de rayonnement et d'attractivité, 1,1 M€ est investi pour des travaux complémentaires pour la collection permanente et les dépenses associées (déplacement des œuvres et scénographie) de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon.

Une subvention d'équipement de 0,2 M€ est attribuée à l'Office du tourisme et des congrès du Grand Lyon dans le cadre du projet "Customer Relationship Management" (CRM) qui aide les établissements à interagir en permanence avec les clients et à rationaliser leurs processus de vente.

En matière d'insertion et d'emploi, la Métropole a subventionné la SAS campus Véolia Rhin Rhône Méditerranée dans le cadre du projet Open Data Application for Skills (ODAS) à hauteur de 0,2 M€ afin de créer un outil numérique permettant d'anticiper les mutations économiques territoriales et favoriser l'adaptation des compétences des publics en insertion.

### **Solidarité et habitat**

En matière d'habitat et de logement, les aides à la pierre pour le logement social représentent 37,7 M€. Les versements de l'État sont attendus pour 12,6 M€. Près de 14 M€ sont investis pour la poursuite du dispositif Ecoréno'v en faveur de la réhabilitation des logements du parc privé et du parc social.

Dans le domaine de la politique de l'enfance et de la famille, la mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'IDEF, dès 2019, a nécessité une mise en adéquation des bâtiments. Le réaménagement, la mise en conformité des locaux ainsi que les études préalables au projet de déconstruction/reconstruction pour permettre un accueil adapté des enfants s'élèvent à 1,5 M€. 1,3 M€ assure la déconstruction de l'ancienne pouponnière sur le site.

### **Aménagement du territoire**

En termes de cohésion territoriale, près de 3,9 M€ sont investis pour la requalification des espaces extérieurs du quartier des Clochettes à Saint Fons. Ce projet d'aménagement comprend la démolition d'un bâtiment qui permet d'engager le redressement de la rue de Valence, et ainsi gagner en visibilité pour les usagers et en sécurité aux abords du collège Alain.

La poursuite des travaux sur la ZAC Terraillon à Bron mobilise 3 M€.

Dans le cadre de l'opération de restructuration urbaine du secteur Mansart-Farrère du quartier prioritaire de Bel Air à Saint Priest, identifié dans le contrat de ville métropolitain 2015-2020, la Métropole prête son concours aux travaux de résidentialisation des espaces extérieurs pour 0,7 M€.

Dans le domaine de la coopération territoriale, le réaménagement de la place Ennemond Romand à Vénissieux pour 2,4 M€ conforte le rôle de la place comme place de quartier améliorant ainsi le cadre de vie.

À Solaize, 3 M€ assurent le lancement de la requalification de la rue du 11 novembre 1918, la sécurisation de l'itinéraire mode doux par l'intégration des déplacements cyclables, la création d'un espace piéton et le redimensionnement de la chaussée pour permettre une circulation à double sens.

Pour garantir la sécurité des usagers, des travaux de réparation du pont des Trois Renards à Tassin la Demi Lune, ont débuté à hauteur de 1 M€.

Au niveau du développement urbain, la Presqu'île présente un très fort attrait touristique et attire plus de 11 millions de piétons par an. Ses espaces publics sont vieillissants et devenus peu conformes à la pluralité et à la densité des usages actuels. Ils nécessitent une remise en état cohérente avec leur appartenance au périmètre de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La Métropole poursuit l'aménagement et la réalisation des travaux d'eau potable et d'assainissement dans le cadre du programme Cœur Presqu'île à Lyon 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>, à hauteur de 27,8 M€.

26,9 M€ sont investis pour le retraitement de la place de Francfort, de la rue Flandin et de l'accès au métro, ainsi que pour les travaux du tunnel Vivier Merle dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC Part-Dieu ouest à Lyon 3<sup>e</sup>. Il s'agit de rachat d'ouvrages pour 18,4 M€ et de la participation au bilan de la ZAC pour 8,5 M€.



Les travaux d'aménagement de l'esplanade Tase à Vaulx en Velin continuent pour 7 M€ et font l'objet d'une recette à percevoir de la Commune, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU), de 1,1 M€. Les acquisitions foncières et les travaux nécessaires à la réalisation de l'espace public esplanade Tase et du groupe scolaire Cartailhac suscitent également un financement complémentaire de 2,1 M€.

La Métropole poursuit les études, l'engagement des acquisitions foncières et des travaux dans le cadre du projet de desserte du site de Peyssilieu sur la Commune de Meyzieu à hauteur de 5 M€. Une participation de 2,5 M€ est attendue de l'aménageur du centre commercial.

À Décines Charpieu, le PUP Mutualité situé en limite du secteur Carré de Soie et à proximité du boulevard urbain débute avec la réalisation des travaux d'infrastructures et d'éclairage public pour un coût prévisionnel de 3,1 M€.

Le programme des équipements publics (PEP) de la ZAC des Bruyères à Limonest nécessite la mobilisation de 1,2 M€.

La requalification des places Morel et Peyrat à Saint Didier au Mont d'Or, a pour objectifs principaux de mettre en valeur les espaces publics du vieux bourg historique et d'améliorer le cadre de vie des résidents. Les études et les travaux s'élèvent à 1,2 M€.

En matière de conception, entretien et gestion du domaine public, dans le cadre du projet rives de Saône, la mise en œuvre de l'aménagement des Terrasses de la Presqu'île requiert un financement complémentaire de 14,3 M€.

Le projet de restructuration du pôle commercial de la Porte des Alpes situé sur les Communes de Bron et de Saint Priest fait suite à la décision des enseignes Leroy Merlin et Ikea de se relocaliser sur le site du Puisoz à Vénissieux. Les études de faisabilité étant achevées, 8,5 M€ sont investis pour la phase 1 des travaux.

La Métropole mène également le projet de requalification de l'avenue des Tilleuls à Mions pour 2,5 M€.

À Vernaison, le projet de requalification de la rue du Peronnet, située dans un quartier enclavé de la Commune, prévoit, pour 1,6 M€, la mise en sens unique de la voie, une amélioration de l'organisation du stationnement et de l'activité des services de la collecte des ordures ménagères sur le quartier.

Il a été relevé la nécessité de sécuriser la route des Monts d'Or (RD73) qui relie Poleymieux au Mont d'Or à Curis au Mont d'Or. Le projet est identifié pour 0,8 M€ et prévoit une intervention sur la place de la Fontaine pour améliorer sa visibilité, ainsi qu'un réaménagement plus important sur la route des Monts d'Or, afin d'apaiser les circulations et sécuriser les cheminements piétons et cycles.

## **Mobilité**

Au sein de la politique de mobilité des biens et des personnes, 10,5 M€ sont investis pour la poursuite de l'aménagement du cours Émile Zola à Villeurbanne afin de redistribuer l'espace de la rue au profit des modes doux et principalement des cycles avec, notamment, la réalisation d'un aménagement cyclable et la réduction des voies de circulation. La participation communale dans le cadre de la CMOU s'élève à 0,4 M€.

La Métropole conduit également les travaux d'extension du réseau cyclable structurant dans le cadre du PAMA, à hauteur de 7 M€.

5,6 M€ ont été octroyés aux travaux d'aménagement et de renouvellement des réseaux d'eau potable de la rue de la République à Vaulx en Velin.

La requalification de la rue Pierre Audry à Lyon 9° a bénéficié de 5,1 M€. Ces travaux visent à réduire les vitesses excessives et l'accidentologie, rendre accessibles et confortables les cheminements piétons et cycles, récupérer les eaux pluviales de voirie par des bassins paysagers aménagés, intervenir sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

À Marcy l'Étoile, la requalification des avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb est lancée pour 3,4 M€ avec, pour objectif, de faciliter et de sécuriser les accès piétons et modes doux. À cette occasion, des travaux sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et des eaux pluviales seront également engagés.

La Métropole a décidé de la requalification de la rue du 8 mai 1945 à Saint Germain au Mont d'Or à hauteur de 3,3 M€. Ces aménagements permettent la sécurisation des modes doux, le maintien de l'accessibilité aux commerces existants ainsi que la valorisation du patrimoine bâti et paysager existant.

La poursuite du projet de requalification de l'avenue Général de Gaulle et de la place Marsonnat à Charbonnières les Bains s'élève à 2,7 M€. L'établissement d'une CMOU avec la Commune permet une recette de 0,3 M€. Ce projet prévoit également une déconnexion partielle des réseaux d'eaux pluviales.

Le réaménagement des routes de Limonest et de la Tour de Salvagny à Dardilly mobilise 2,1 M€ pour l'élargissement de la route de Limonest, la création de trottoirs et l'amélioration de la gestion des eaux pluviales par l'installation d'un bassin de rétention au niveau du parking du Paille.

1,89 M€ est destiné à la poursuite de l'opération visant à la création d'une voie nouvelle dans le prolongement du chemin des Écoliers sur la Commune de Collonges au Mont d'Or.

La Métropole a décidé de réaliser des travaux de prolongement de la rue Jacques à Neuville sur Saône à hauteur de 1,5 M€ afin de mettre en cohérence les aménagements avec les équipements publics (espace culturel, cinéma) et la future reconquête des quais de la rivière par les modes doux.

À Saint Romain au Mont d'Or, les travaux liés à l'aménagement de la route de Collonges s'élèvent à 1,3 M€. Il s'agit d'assurer la continuité des cheminements et la sécurité des piétons, de réduire les vitesses pratiquées et de sécuriser les carrefours.

La place Chanoine Chatard à Saint Cyr au Mont d'Or est située au centre du village. Cette situation en fait un lieu de centralité important. La requalification et les travaux de mise en sécurité ont été réalisés mais des coûts supplémentaires liés aux demandes de l'architecte des Bâtiments de France nécessitent un complément de 0,2 M€.

### **Environnement**

En matière de politique relative au cycle de l'eau, sur le bassin de l'Yzeron, la quasi-totalité des communes est raccordée au collecteur unitaire de la Métropole, à savoir 9 Communes de la Métropole (Oullins, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, Charbonnières les Bains, Craponne, La Tour de Salvagny, Marcy l'Étoile, Saint Genis les Ollières, La Mulatière), auxquelles s'ajoutent les Communes de Pollionnay, Vaugneray, Grézieu la Varenne, Brindas et Sainte Consorce. Il récupère un bassin versant d'environ 4 000 ha. La Métropole poursuit le projet de restructuration du collecteur de l'Yzeron avec la mise en œuvre des études, la construction de bassin de traitement et la réhabilitation des collecteurs existants, soit 6,5 M€.

Près de 6,8 M€ ont été investis pour la rénovation du collecteur d'assainissement du quai Saint Vincent à Lyon 1<sup>er</sup>. Les travaux engagés permettent de retrouver un fonctionnement hydraulique conforme aux exigences de l'État en matière de loi sur l'eau, d'assurer la pérennité du patrimoine urbain et de retrouver des conditions d'hygiène et d'exploitation plus acceptables avec la mise aux normes des branchements d'immeubles et la limitation des nuisances olfactives du quartier.

Par ailleurs les travaux relatifs à la réhabilitation des réseaux dans le périmètre des champs captants ont mobilisé 5 M€.

En matière d'eau potable, près de 1,5 M€ a été affecté à la gestion du patrimoine du réseau (4051 km).

Le bassin de rétention de Montmartin se situe sur la Commune de Corbas. Construit en 1977, l'ouvrage collecte les eaux pluviales d'un bassin versant qui a subi de fortes dégradations, y compris sur le dispositif d'étanchéité. Les travaux comprennent la reprise totale de l'étanchéité sur une surface globale de 13 750 m<sup>2</sup> environ, pour un coût de 1,6 M€.

Enfin, les interventions sur les bassins d'eaux pluviales de l'ouest lyonnais et leur mise en conformité s'élèvent à 1,1 M€.

En matière d'espaces naturels, agricoles et fluviaux, 3,2 M€ confortent les actions en faveur de l'agriculture.

Au niveau de la qualité de vie, santé et environnement et risques, les travaux d'aménagement du ruisseau du Thou à Curis au Mont d'Or sont engagés pour 0,8 M€.

### **Ressources**

La Maison de la Métropole (MDM) d'Écully est située dans un bâtiment tertiaire construit en 1975. Ce bâtiment souffre de nombreux désordres structurels et d'un état de vétusté avancée. La Métropole s'engage, à hauteur de 1,8 M€, pour le recours ponctuel à la maîtrise d'ouvrage ainsi qu'au lancement des consultations pour les marchés de travaux et à la réalisation des travaux de réhabilitation des locaux.

## B - Les autorisations d'engagement/crédits de paiement en 2018 : affectation des opérations nouvelles et évolution du stock

### 1 - Les autorisations d'engagement ouvertes en 2018

Tous budgets confondus, les nouvelles autorisations d'engagement ouvertes en 2018 représentent 57 M€ en dépenses, dont 54 M€ au budget principal et 3 M€ au BAOURD ; en recettes, les nouvelles autorisations d'engagement concernent le budget principal pour 7,7 M€.

Au terme de l'exercice 2018, 57,2 % des autorisations d'engagement nouvelles ont été affectées en dépenses.

À fin 2018 le stock d'autorisations d'engagement en cours s'établit à 107,8 M€, dont 42,2 M€ au budget principal et 65,6 M€ au budget des opérations d'urbanisme en régie directe.

A l'issue de l'exercice 2018, le taux de couverture s'établit à 2 ans et 4 mois.

### 2 - La répartition des autorisations d'engagement 2018 par politique publique

Ces montants sont répartis par politiques publiques comme suit :

#### Montants affectés en M€ sur les enveloppes votées en 2018, tous budgets

Politiques publiques	Dépenses 2018	Recettes 2018
<b>Economie, éducation, culture, sport</b>	<b>17,5</b>	<b>0,0</b>
développement économique et compétitivité de la Métropole	0,1	0,0
éducation	1,1	0,0
insertion et emploi	16,3	0,0
<b>Solidarité et habitat</b>	<b>9,6</b>	<b>0,5</b>
habitat et logement	9,6	0,5
<b>Aménagement du territoire</b>	<b>5,3</b>	<b>0,0</b>
cohésion territoriale (dont politique de la ville)	2,0	0,0
développement urbain	3,3	0,0
<b>Environnement</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>
qualité de vie - santé & environnement - risques	0,2	0,0
<b>Total général</b>	<b>32,6</b>	<b>0,5</b>

En matière de développement économique et compétitivité de la Métropole, l'autorisation d'engagement (0,1 M€) a permis de mettre en œuvre le plan d'action économie circulaire, zéro déchets, zéro gaspillage (ZDZG) approuvé par délibération du Conseil n° 2017-1904 du 10 avril 2017.

Les autorisations d'engagement allouées à la politique insertion et emploi, aux fonds d'aide aux jeunes et aux dispositifs d'accompagnement social et professionnel représentent 16,3 M€, dont 5,7 M€ pour la gestion du fonds social européen (FSE) 2018-2020.

Dans le domaine de l'éducation, une autorisation d'engagement de 1,1 M€ est affectée pour compenser la tarification sociale de la demi-pension des collégiens. Les soutiens aux projets des collèves et aux voyages internationaux (dont la journée mémoire) représentent 0,1 M€.

En matière d'appui aux politiques publiques d'habitat, 7,2 M€ sont affectés aux OPH de la Métropole (Grand Lyon habitat, Est Métropole habitat et Lyon Métropole habitat). De plus, 2,4 M€ sont alloués à la gestion du fonds de solidarité logement (FSL) 2018, et 0,5 M€ en recettes au titre du volet énergie du fonds (contributions des fournisseurs).

Dans le domaine de la cohésion territoriale, 2 M€ sont affectés dont 1,5 M€ pour la gestion sociale urbaine de proximité.

Concernant le développement urbain, 2,6 M€ sont affectés aux travaux d'équipement et de viabilisation des terrains pour l'esplanade de la Poste à Dardilly. La ZAC de La Soie, à Villeurbanne, est dotée de 0,7 M€ pour le financement d'études, d'actions de communication, la réalisation et l'implantation d'œuvres d'art.

En matière qualité de vie, santé ,environnement et risques, 0,2 M€ conforte les actions pour la préservation et l'amélioration de l'environnement, dont 0,1 M€ pour l'expertise des risques technologiques et sismiques ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans l'exposé des motifs, III - Les autorisations de programme et autorisations d'engagement, A - Les autorisations de programme/crédits de paiement en 2018 :

1 - Individualisations des opérations nouvelles, alinéa 5, il convient de lire :

"À la fin 2018, le stock d'autorisations de programme s'établit à 1 319 M€ dont 1 199 M€ au budget principal."

au lieu de :

"À la fin 2018, le stock d'autorisations de programme en cours s'établit à 1 377 M€, dont 1 196 M€ au budget principal."

2 - La répartition des autorisations de programme par politique publique, il convient de substituer le tableau par le tableau figurant ci-après.

Montants individualisés en M€, tous budgets (opérations récurrentes et projets)

Politiques publiques	Dépenses 2018	Recettes 2018
<b>Économie, éducation, culture, sport</b>	<b>93,8</b>	<b>3,1</b>
culture	4,5	0
développement économique et compétitivité de la Métropole	6,3	0
éducation	56,1	0
enseignement supérieur et recherche	23,8	2,9
rayonnement et attractivité de la Métropole	1,4	0
Ville intelligente et politique numérique	1,6	0
insertion et emploi	0,1	0,2
<b>Solidarité et habitat</b>	<b>84,3</b>	<b>12,7</b>
habitat et logement	81,1	12,7
politique de l'enfance et de la famille	3,1	0
protection maternelle et infantile et prévention-santé	0,1	0
<b>Aménagement du territoire</b>	<b>225,7</b>	<b>40,4</b>

Politiques publiques	Dépenses 2018	Recettes 2018
<b>Économie, éducation, culture, sport</b>	<b>93,8</b>	<b>3,1</b>
cohésion territoriale (dont politique de la ville)	26	15
coopération territoriale	12,1	0
développement urbain	147,7	19,5
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	39,9	5,9
<b>Mobilité</b>	<b>141,9</b>	<b>14,5</b>
mobilité des biens et des personnes	141,9	14,5
<b>Environnement</b>	<b>91,7</b>	<b>0,1</b>
cycle de l'eau	74	0
cycle des déchets	10,5	0
espaces naturels, agricoles et fluviaux	4,7	0
qualité de vie-santé & environnement – risques	1,9	0
transition énergétique	0,6	0,1
<b>Ressources</b>	<b>22,4</b>	<b>0</b>
fonctionnement de l'institution	22,4	0
<b>Total</b>	<b>659,8</b>	<b>70,8</b>

#### DELIBERE

**1° - Approuve** les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

**2° - Donne acte** de la présentation du compte administratif 2018 du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement, des eaux, des opérations d'urbanisme en régie directe, du réseau de chaleur et du restaurant administratif ainsi que de la présentation des autorisations de programme et d'engagement.

**3° - Constate** les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2018, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**4° - Arrête** pour 2018 :

- au budget principal, les résultats de l'exercice à 175 153 667,44 €, de clôture à 132 978 662,25 €, les restes à réaliser en dépenses à 2 790 288,51 € et le disponible global à 130 188 373,74 €,

- au budget annexe de l'assainissement, les résultats de l'exercice à 58 046 079,98 €, de clôture à 25 270 653,96 €, les restes à réaliser en dépenses à 235 520 € et le disponible global à 25 035 133,96 €,

- au budget annexe des eaux, les résultats de l'exercice à 7 530 507,79 €, de clôture à 839 315,79 €, les restes à réaliser en dépenses à 564 657,59 € et le disponible global à 274 658,20 €,

- au BAOURD, les résultats de l'exercice à 3 934 534,58 €, de clôture à 0,00 €, l'absence de restes à réaliser, un disponible global à zéro,

- au budget annexe du réseau de chaleur, les résultats de l'exercice à 2 231 840,01 €, de clôture à 2 297 290,41 €, l'absence de restes à réaliser, un disponible global à 2 297 290,41 €,

- au budget annexe du restaurant administratif, les résultats de l'exercice sont à 0,00 €, de clôture à 0,00 €, l'absence de restes à réaliser, un disponible global à zéro.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 28 juin 2019**